

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Le Japon et la politique des Puissances en Chine, par A. M.	137
Les événements d'Arabie	138
La sédentarisation des nomades du désert de Syrie, par A. DE BOUCHEMAN	140
Quelques aspects de la Turquie nouvelle, par F. TAILLARDAT	143
Le Communisme en Chine, par B. NIKITINE	152
Variétés. — Un pèlerinage dans l'Inde méridionale, par P. M.	155
Généralités. — Les aspirations asiatiques de l'Italie.	155
Indochine. — La presse indochinoise et le nouveau gouverneur général. — L'accord de restriction caoutchoutière. — Une cérémonie royale en Annam. — Après le mariage royal	156
Levant. — Contre l'invasion sioniste dans les pays de mandat français. — Manifestations turques à Antioche. — Déclarations du Haut-Commissaire à Damas. — Restriction de l'immigration israélite en Palestine. — Essor des échanges commerciaux. — L'émir Abdullah et la création d'un royaume arabe. — Le pacte balkanique du 9 février; ses articles secrets. — Relations turco-balkaniques. — La guerre en Arabie	159
Extrême-Orient. — Chine. Vers un rapprochement sino-birman. — Progrès du communisme dans la vallée du Yang-tsé. — Aperçu sur la future constitution. — La mise en valeur du Tchékiang	163
Japon. — Le « Nippon ». — Pour une entente franco-nipponne. — Fêtes nippon-américaines. — Une mission japonaise en Equateur	166
Asie russe. — Progrès sociaux de la Kabarda-Balkarie. — La situation en Mongolie intérieure	167
Bibliographie	168

Gravures

Villages de sédentarisation des nomades du désert de Syrie	141, 142
--	----------

Le Japon et la politique des Puissances en Chine

Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères japonais a fait à la presse, le 17 avril, sur la politique des puissances et sur la position du Japon en Chine, une déclaration qui n'a pas manqué de surprendre et d'inquiéter les puissances ayant des intérêts en Extrême-Orient.

En vérité, la pensée du gouvernement de Tokio a été exprimée sous une forme très claire et très nette.

Toute action collective des puissances étrangères pour apporter une aide technique ou financière à la Chine aura fatalement des conséquences politiques entraînant des complications et des discussions, la délimitation de zones d'influence, voire même le contrôle international ou la division de la Chine. Le Japon ne fera pas néanmoins d'objections à des négociations individuelles avec la Chine pour le règlement des questions commerciales et financières, si ces négociations sont profitables à la Chine et ne portent pas préjudice à la paix en Extrême-Orient...

Le Japon est décidé à partager avec la Chine la responsabilité du maintien de la paix en Extrême-Orient, mais il n'a l'intention de partager cette responsabilité avec aucun autre pays.

Le retrait du Japon de la Société des Nations a été dû entièrement aux divergences de vues existant entre la Société des Nations et le Japon touchant le rôle de cette dernière puissance en Extrême-Orient.

Le Japon s'opposera donc à toute action de la part du gouvernement chinois, qui tendrait à dresser une puissance étrangère contre une autre. Si d'autres puissances entreprenaient une action commune pour prêter assistance à la Chine, en considération de la situation créée par les incidents de Changhai et de Mandchourie, le Japon s'opposerait à une semblable action internationale, qui ne peut conduire qu'à l'établissement de nouvelles sphères d'influence sous un contrôle international ou à la désagrégation de la Chine.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères précisa que le gouvernement japonais avait estimé nécessaire de faire comprendre aux puissances que le Japon occupait une « position spéciale » et possédait des « droits spéciaux » en Extrême-Orient. Directement intéressé au main-

rien de la paix dans cette partie du monde, le Japon est à même de juger, mieux qu'aucune autre puissance, si telle initiative étrangère en Chine ou telle mesure prise par la Chine elle-même est dangereuse, de quelque manière que ce soit, et il est, en conséquence, autorisé soit à protester, soit à agir comme il le croira utile, dans la limite, toutefois, des traités existants. D'ailleurs, de tous les signataires du traité des neuf puissances, il est le seul qui puisse intervenir immédiatement et effectivement pour assurer la paix.

Le Japon reste fidèle aux principes de la porte ouverte et des chances égales, mais il faut prendre garde, à son sens, que cette politique libérale n'entraîne à des rivalités et à des conflits. Et précisément la déclaration du 17 avril a été faite parce que Tokio a jugé dangereuse l'activité déréglée des puissances dans une Chine faible, inorganisée. Maints exemples de cette activité ont été cités : vente d'avions, d'armes et de munitions à des partis chinois, négociation par la Chine d'emprunts pour lesquels Tokio n'aurait pas été consulté, engagements de conseillers militaires auprès de Nankin, collaboration d'experts de la Société des Nations au sein de certains organismes du gouvernement kouomin-tang...

Une explication assez étendue de l'attitude nipponne fut donnée par M. Yokoyama, consul général du Japon à Genève, représentant de son gouvernement à la conférence du désarmement. Voici la teneur de la note qu'il communiqua à la presse internationale :

Le Japon est plus que jamais convaincu que la coopération sincère et amicale entre deux des grandes familles asiatiques, Japon et Chine, en vue de l'unification et de la prospérité de la République céleste, est la clé de voûte de la paix en Asie orientale. Il s'efforce à ce que cette coopération soit établie sur une base solide de bonne volonté réciproque et de compréhension mutuelle.

Mais il faut se rappeler le fait que l'œuvre de pacification et d'unification de la Chine commencée par le Gouvernement de Nankin est loin d'être achevée. L'œuvre salutaire de reconstruction nationale est fréquemment handicapée et troublée par les continuelles luttes politiques intérieures ou par les guerres civiles. Les partisans aux prises n'hésitent pas le plus souvent, pour alimenter leurs luttes, à avoir recours aux aides étrangères soit sous forme d'emprunts, soit sous d'autres formes de collaboration économique ou technique.

Il est à craindre aujourd'hui que les partisans du mouvement anti-japonais, persistant à se méfier de la bonne volonté du Japon, ne recourent sous ces diverses formes à l'aide de tierces puissances aux fins d'obtenir des moyens de lutte contre leurs adversaires politiques ou contre les pays voisins, ce qui constitue un danger latent pour le maintien de la paix nationale et de la paix de l'Asie orientale.

C'est devant cette situation que la déclaration du porte-parole du ministère des affaires étrangères du 17 avril a précisé l'attitude du Japon. Elle veut affirmer avant tout la ferme volonté du Japon d'assumer la responsabilité de la paix en Asie orientale en close collaboration avec des puissances asiatiques, notamment la Chine, en mettant en garde les dirigeants chinois ou étrangers contre le danger d'entreprises qui favoriseraient la fomentation de troubles intérieurs

ou extérieurs. Cela ne signifie nullement que le Japon vient de changer quoi que ce soit à sa politique du respect de la porte ouverte et de la souveraineté de la Chine, où tous les peuples amis et intéressés peuvent se livrer librement au commerce pacifique.

Ce n'est qu'à ces aides étrangères qui, sous n'importe quelle forme, s'avèreraient nuisibles au maintien de la paix et de l'ordre ou susceptibles de le troubler, que le Japon se croit être obligé de s'opposer pour remplir son devoir de défenseur naturel de la paix en Asie orientale. Il va sans dire que le Japon n'a pas l'intention de s'arroger le droit de prendre arbitrairement sous sa tutelle un pays indépendant, avec lequel il désire au contraire partager amicalement toute la responsabilité du maintien de cette paix, indispensable à la prospérité générale.

Il faut, en outre, citer le texte d'un mémorandum remis aux deux ambassadeurs de Grande-Bretagne et des Etats-Unis à la suite d'une entrevue que ceux-ci eurent avec M. Hirota :

Le Japon n'a pas porté atteinte à l'indépendance ni aux intérêts de la Chine; il n'a pas non plus l'intention de le faire. De fait, il désire sincèrement que soit préservée l'intégrité territoriale de ce pays; il souhaite l'unification et la prospérité de la Chine, celle-ci y parvenant par ses propres moyens, ses propres efforts.

Le Japon ne se propose nullement d'aller contre les droits des autres puissances en Chine. Leur activité commerciale et financière s'exerce au bénéfice de la Chine, ce qui ne peut qu'être agréable au Japon.

Le Japon souscrit aux principes de la porte ouverte et des chances égales. Il respecte scrupuleusement tous les traités et accords concernant la Chine.

Toutefois, le Japon ne peut rester indifférent, en raison de sa situation géographique, à toute action entreprise sous quelque prétexte que ce soit, qui serait préjudiciable au maintien des conventions et de l'ordre.

En conséquence, le Japon ne peut permettre à des tierces parties d'exploiter la situation en Chine dans un esprit égoïste, au mépris des conditions indiquées ci-dessus.

Ces explications ont paru satisfaire les puissances. Mais l'avertissement donné par le Japon sera-t-il réellement entendu ? Ne verrons-nous pas se poursuivre, de divers côtés, des tentatives pour tirer bénéfice du désordre chinois, jusqu'au jour où la puissance « responsable de la paix » croira devoir intervenir ?

Pour éviter l'exécution de cette menace, aux conséquences incalculables, c'est tout le problème chinois qu'il faudrait résoudre.

A. M

Les Evénements d'Arabie

Des événements, dont les conséquences peuvent être graves pour l'influence britannique en Arabie et aussi pour l'influence italienne et française, se déroulent actuellement au Yémen.

I

Pour autant que nos renseignements soient exacts, le conflit qui vient de mettre aux prises les troupes du sultan du Yémen et celles du

Nedjed a des causes profondes qui dépassent de beaucoup les rivalités personnelles des deux chefs arabes.

On sait que Ibn Séoud a conquis la région de l'Asir entre le Hedjaz et le Yémen. Or l'Iman Yahyâ Hamîd al Dîn n'avait jamais renoncé à de vieilles prétentions sur les régions de Nedjeran et de Sabia, parties Sud de l'Asir. Etant dans l'impossibilité de s'opposer par la force à la marche des armées wahabites, il ne donna pas seulement asile aux chefs de l'Asir qui s'étaient révoltés, mais il leur prêta assistance, prit fait et cause pour eux et se prépara ouvertement à entrer en lutte contre le Nedjed. Ibn Séoud, très au courant de ces intentions, de l'état avancé de préparation militaire et des armements récents des troupes yéménites, n'attendit pas l'attaque et fit avancer ses troupes. En dix jours, les Wahabites, avec l'énergie qui les caractérise, avaient non seulement refoulé les avant-postes yéménites, mais arrivaient sur les points de concentration de l'armée de l'Iman Yahyâ Hamîd al Dîn. Quelque peu désorienté, ce dernier faisait alors connaître son désir de suspendre les hostilités et se déclarait prêt à entrer en pourparlers avec Ibn Séoud et avec les personnages envoyés en mission de médiation par certaines organisations politiques des divers pays arabes afin de trouver, désormais, une solution pacifique au différend qui oppose les deux pays. Un accord fut sur le point d'être négocié sur les bases suivantes :

1° Les troupes de l'Iman devraient évacuer les régions de Makhlaf ;

2° Les otages, pris par l'Iman parmi les tribus de l'Asir pour les obliger à se soulever contre le roi Ibn Séoud, seraient remis sans délai en liberté ;

3° Enfin les chefs Idrissis qui, du Yémen, poursuivaient, sur l'initiative de l'Iman Yahyâ, les intrigues contre le Hedjaz et le Nedjed, devraient être livrés immédiatement.

L'Iman Yahyâ ayant refusé d'exécuter cette dernière condition, qui (il faut bien en convenir) est en contradiction formelle avec une des lois sociales fondamentales de l'Islam, la guerre reprit.

Après avoir provoqué des troubles à Hodeïda, port principal du Yémen, où se trouvent encore des sujets britanniques et italiens, en avoir fait piller le dépôt d'armes et de munitions et obligé le commandant de la garnison, ainsi que deux cents réfugiés arabes, à se réfugier à l'île de Kamaran, les troupes wahabites ont enlevé Loheïa et occupé le port d'Hodeïda. Aux dernières nouvelles, elles avançaient en direction de Sâna, la capitale. Il semble que l'Iman Yahyâ veuille essayer de lutter jusqu'au bout et soit décidé à n'accepter la paix qu'à la condition que ses territoires lui soient rendus.

Son succès d'ailleurs paraît bien compromis si, comme on le laisse à prévoir, ses sujets sont en train de se révolter à Sâna même.

Il faut convenir, d'ailleurs, que l'Iman Yahyâ

Hamed al Dîn Motawakkil ibn Ahmad al Dîn Mohammad Mansour ibn Yakyâ Hamed al Dîn, qui règne depuis 1904, a commis bien des erreurs. Ses intrigues au Sud, dans le voisinage immédiat du protectorat britannique, et ses efforts pour assurer le développement du port d'Hodeïda au détriment d'Aden ont éveillé la méfiance des Anglais. A l'intérieur, pour faire face à une attaque éventuelle d'Ibn Séoud, il a demandé à son peuple de lourds sacrifices ; enfin, son administration a provoqué un vif mécontentement, en particulier parmi les tribus shafiïtes de la côte du Nord-Est.

II

Avant d'étudier les conséquences possibles des événements dont nous venons d'indiquer, très schématiquement, l'évolution, il est nécessaire de rappeler quelques notions géographiques, ethnographiques et sociales.

Depuis le golfe d'Akaba jusqu'au détroit de Bab el Mandeb, la Mer Rouge baigne successivement les côtes du Hedjaz, de l'Asir et du Yémen. Le Hedjaz ayant été étudié ici-même à plusieurs reprises, nous en arriverons immédiatement à l'Asir.

Le nom d'Asir, comme l'indique l'*Annuaire du Monde Musulman* de M. L. Massignon, est une expression géographique récente, généralisation d'un terme visant au x^e siècle une tribu des environs d'Ehba ; elle s'applique maintenant au littoral arabe de la mer Rouge entre 20° et 17°15' de latitude Nord, du Hedjaz au Yémen. L'Asir comprend environ 80.000 kilomètres carrés se répartissant de l'Ouest à l'Est en trois régions parallèles : un littoral bas et sablonneux, des escarpements continus échancrés par quelques ouadis fertiles, enfin un plateau intérieur qui redescend doucement à l'Est vers le Nedjed. L'influence de la mousson, qui commence alors à se faire sentir, permet aux cultures de s'étendre plus largement qu'au Hedjaz. Les régions de Toraba, Bisha sur les plateaux et celle de Sabia, qui touche à la frontière du Yémen, sont parmi les plus fertiles. Sur un total de 800.000 habitants environ, la population urbaine atteint à peine 10 %. Outre Bisha et Toraba, il convient de noter comme cités importantes : Ebha (anciennement Manâdhir avec son port), Qonfodha, Mohaïl, Khamis, Mosheït, Arïoh. Tous les habitants sont sunnites, de rite shâfiïte, à l'exception de quelques Wahabites dans le Nord, et l'hostilité à l'égard des Zeïdites du Yémen y est vive.

Avant 1914, l'Asir formait le sandjak Nord, divisé en sept cazas, du Yémen ottoman. Depuis l'après-guerre, le Malek du Hedjaz, puis le roi Ibn Séoud, ont prédominé dans tout le Nord et sur le plateau. Le Sud-Est restait plus rebelle à l'influence wahabite. Deux principautés locales existent encore dans l'Asir : la plus importante, celle des Idrissî, a de grandes ambitions, favorisées dès 1911 par l'Italie. Elle est enclavée dans

le Mikhlaf el Yemen, a pour centres principaux Sabia et Abou Arich et pour chef Sayyid Mohammad-ibn-Ali-ibn Mohammed-ibn-Ahmed, qui est l'arrière petit-fils de Sayyid Ahmad Idriss, un chérif marocain fondateur d'une congrégation religieuse dont le régime mi-religieux, mi-militaire, rappelle celui des Senoussiya. L'autre principauté est représentée par la vieille dynastie des Beni Mogheid d'Ebha, qui a perdu toute autorité depuis la disparition de l'empire ottoman.

Au point de vue économique, l'Asir exporte — en petites quantités d'ailleurs, — des raisins, du café, des céréales. Le coton se cultive à Hali. Il n'y a pas d'industrie, et le commerce, qui ne se fait pas par caravanes, emprunte les ports forains de Qonfodha, Birtz, Djeïzan et Midî.

L'Yémen est à l'angle Sud-Ouest de l'Arabie. Il s'étire entre la mer Rouge et le désert depuis le 13° jusqu'au 17° de latitude Nord. Moins vaste que l'Asir (54.300 kilomètres carrés seulement), il est comme lui réparti en trois zones climatiques parallèles : le littoral, bas de 0 à 200 mètres, corallien avec quelques îles dont les plus importantes sont celles de Kamaran et de Périm, une chaîne côtière avec terrasses en étages de 1.200 mètres d'altitude en moyenne, traversées par un système complexe d'ouadis relativement importants ; un plateau intérieur de 2.000 mètres d'altitude en moyenne. Si l'on consulte une carte de ces régions, en particulier celle qu'a établie D. H. Hogarth, on constate que la teinte foncée, qui représente à la fois les régions de culture et les régions de peuplement, très clairsemée dans le Hedjaz, est un peu plus fournie dans l'Asir, pour devenir vraiment importante dans le Yémen. Cette accentuation est le résultat de la mousson qui se fait de plus en plus efficace à mesure que l'on se rapproche du Sud.

Sur un million trois cent mille habitants, la population urbaine atteint 150.000 âmes répartie en une vingtaine de villes : Loheïa, Sâda, Khamir, Hodeïda, Zabîd, Mokha, Sâna (20.000 habitants, dont 8.000 juifs), Yarîm, etc... Tous les habitants sont musulmans à l'exception de 100.000 juifs. Parmi les musulmans, il y a des sunnites shafiïtes sur la côte et au Nord-Est ; des Zeïdites, des shiïtes ismaéliens au Nord-Ouest et quelques sectes mal connues. C'est l'imam zeïdite qui a réalisé à son bénéfice l'unité gouvernementale de ces régions.

Au point de vue économique le Yémen est plus prospère que l'Asir. Comme ce dernier, il exporte du café et des peaux et importe des produits de première nécessité. Mais l'intérêt de ces deux pays ne réside pas dans leurs possibilités économiques, il est fonction de leur situation géographique : l'Asir, parce qu'il est au contact immédiat de la région Djedda-La Mecque ; le Yémen, parce qu'il prolonge au Nord le territoire d'Aden et fait face à l'Erythrée qui est à l'Italie ; et que tous deux, Asir et Yémen, sont en Arabie, terre revendiquée par les Wahabites et le panarabisme.

III

Nous aurions donc, si nous voulions étudier complètement les répercussions possibles de la lutte qui sévit en ces régions, à envisager non seulement les faits locaux, mais à traiter de ces questions importantes que sont le panarabisme et les politiques anglaise et italienne sur les rives de la Mer Rouge.

Les conclusions que nous pourrions en tirer seraient très certainement prématurées ; aussi est-il plus sage de s'en tenir à un exposé purement objectif des faits et de réserver l'étude de ces grands sujets de politique internationale. Constatons cependant que les opérations d'Ibn Séoud, qui s'étendent depuis la Mecque jusqu'au protectorat britannique d'Aden, affectent directement les intérêts anglais, italiens et français.

En septembre 1926, Rome a en effet signé un traité d'amitié avec le Yémen. En 1927, une mission yéménite vint en Italie où elle fut reçue avec les plus grands égards. Depuis cette époque, l'Italie a réussi à développer ses relations commerciales avec le Yémen, situé en face de sa colonie d'Erythrée. Des sujets italiens, en grande partie érythréens, sont allés s'installer à Hodeïda et dans les ports du Yémen pour y faire, entre autre, le commerce du café et du pétrole. L'envoi à Hodeïda de trois stationnaires du port de Massaoua n'a donc rien que de normal. L'Angleterre, de son côté, se trouve également dans l'obligation de prendre des mesures identiques ; les hostilités se déroulent en effet dans une zone qui a un véritable caractère stratégique, puisqu'elle domine la route des Indes. Quant à la France, la Somalie et Djibouti lui font une obligation de ne point se désintéresser de ces régions.

Enfin les événements d'Arabie et la politique d'Ibn Séoud peuvent avoir une répercussion en Syrie, en Palestine, en Transjordanie et même en Irak. En somme, c'est tout le statut du Proche-Orient, avec celui de la mer Rouge, qui peut être remis en question.

F. T.

La sédentarisation des nomades du désert de Syrie

L'Asie Française a signalé naguère (numéro de mars 1934, p. 78-79) l'intérêt des études entreprises par le lieutenant de Boucheman sur la sédentarisation des nomades du désert de Syrie. Elle est heureuse de publier aujourd'hui un bref résumé de ces études, dont il convient de rapprocher, pour avoir quelque idée de la variété de la vie sociale dans les pays sous mandat français, les recherches méthodiques faites par M. Laron sur la vie rurale en Syrie et au Liban. Celles-ci font ressortir, pour les plaines syriennes, une unité du fonds social qui contraste avec la diversité des conditions naturelles, et tendent à montrer dans le village

syrien le résultat d'une organisation communautaire du terroir corrélatif à l'organisation familiale et sociale. *L'Asie Française* reviendra sans doute quelque jour sur ces utiles études. (Rédaction.)

La civilisation sédentaire des occidentaux et la crise économique qu'elle a amenée précipitent en Syrie, en Iraq, en Palestine, en Transjordanie, la décadence du nomadisme, tandis que, dans l'Arabie intérieure, la conquête wahabite a artificiellement fixé au sol des Bédouins qui, économiquement, auraient poursuivi des siècles encore, peut-être, leur vie pastorale.

Tant en poste qu'en tournée, l'étude des nomades au contact desquels il vit et parmi lesquels il doit faire régner l'ordre, est pour l'officier une obligation professionnelle. Au cours de loisirs, assez nombreux dans la vie méhariste, nous avons entrepris, sous la direction de M. Montagne, directeur de l'Institut Français de Damas, des recherches sur la vie bédouine, et spécialement sur la sédentarisation. L'Académie des Sciences coloniales a bien voulu en accepter la primeur ; ces lignes les résument aujourd'hui pour les lecteurs de *L'Asie Française*.

Après avoir passé en revue les diverses sédentarisation des diverses catégories de tribus, nous dirons quelques mots de la prise de contact avec la terre d'un Bédouin moyen et des essais de sédentarisation à but politique des grands chefs. Nous essaierons pour conclure de dégager de cet examen quelques règles générales.

*
**

La sédentarisation en Syrie présente des différences avec ce qu'elle est dans l'Afrique du Nord. Ici, les Bédouins ont trouvé une grande aire pour se sédentariser entre le Sahara et l'Algérie. Là, les grandes villes syriennes, Damas, Homs, Hama, Alep, sont en bordure du désert et les fleuves irakiens ne sont qu'une traînée d'oasis au milieu de ce désert.

De là l'influence bédouine sur les citadins. On cite le cas de tel avocat de Beyrouth dont la famille est sédentaire depuis des siècles, qui reprend le costume bédouin pour s'enorgueillir de son origine. On cite même le cas d'émigrants bédouins en Amérique qui continuent à payer le prix du sang avec leurs frères restés nomades.

Quels sont donc les nomades qui se sédentarisent en Syrie ?

Les « grands nomades » ou nomades chameliers n'ont à l'heure actuelle pour ainsi dire aucun contact avec la terre. Le chameau joue un rôle considérable dans leur civilisation. Cependant, ils commencent à posséder quelques moutons.

Les Turcs ont essayé autrefois de les fixer au sol. Pour la tribu Sba'a, Lady Anna Blunt cite un exemple de sédentarisation forcée dans la vallée de l'Euphrate par Aslan Pacha vers 1860.

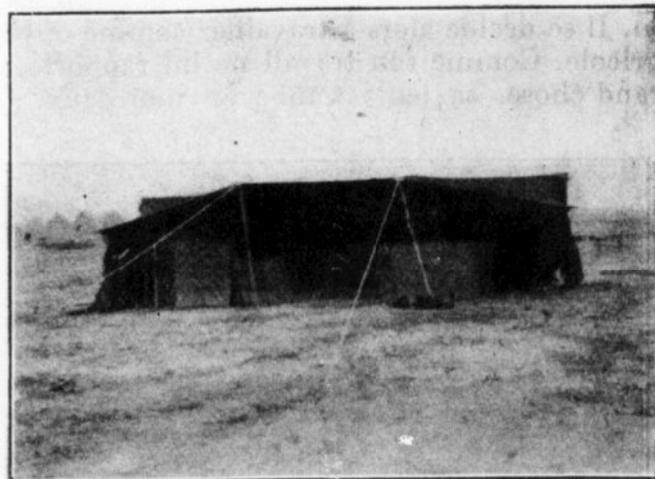
Tant que les soldats ont surveillé les bédouins, ceux-ci sont restés dans les villages. Dès que les

soldats ont été partis, les Bédouins ont abandonné les villages et repris leur vie errante.

On voit cependant sur les cartes que tel village appartient à tel grand chef. L'explication en est assez simple : le grand chef a acheté la terre et il y a mis des fermiers sédentaires pour la cultiver : il s'agit là d'un placement.

Toutefois, sous l'influence de la crise économique qui se fait sentir assez durement, quelques Bédouins, très rares, commencent à quitter leur tribu et à rester attachés au sol.

- A côté des nomades chameliers, il existe deux catégories de nomades moutonniers. Les « Chouaya » forment des groupements patriarcaux constitués sur le même type que les tribus chamelières ; ce sont les tribus des fleuves du désert. Elles transhument dans la steppe (un peu plus loin seulement en période de trouble), par souci de sécurité et aussi parce que c'est une nécessité de la vie pastorale ; auprès des fleuves, elles cultivent le sol en tous temps et davantage en période de tranquillité comme celle qui règne actuellement. Elles égrenent alors leurs tentes,



Azizié, village au premier stade de sédentarisation.
(Tente et cloisons de roseaux)

souvent devenues des huttes, tout le long des cours d'eau, sans constituer des villages organisés.

L'autre catégorie de Bédouins moutonniers, les « Rayé » (les bergers) étaient peut-être, au moment où l'Oronte était un fleuve du désert, assez semblables aux « Chouaya ». Dans leur état actuel, ils possèdent quelques villages et beaucoup plus de tentes, sous lesquelles nomadisent la plupart pendant l'hiver (et certains toute l'année). Ces tribus, constituées de pièces et de morceaux, sont en partie d'origine chamelière, en partie d'origine moutonnaire, en partie d'origine sédentaire. Chez elles on achète le sol même quand on est riche, mais on évite de le faire cultiver par ses proches et on choisit pour ce faire les frères les plus pauvres de la tribu. Au lieu d'être égrenés en campements le long d'un fleuve, les éléments sédentaires sont rassemblés

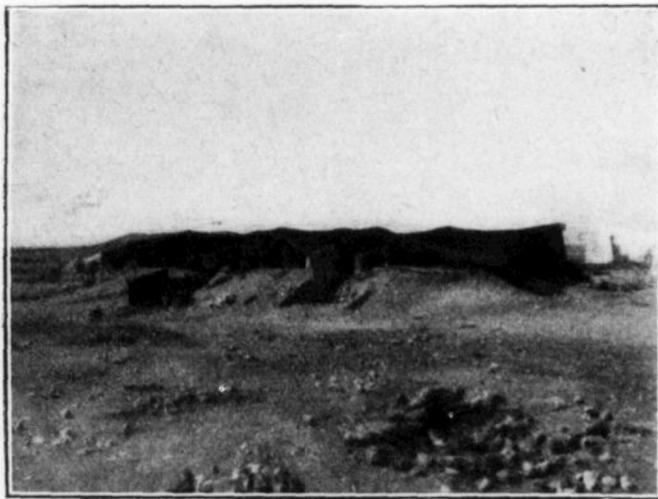
en villages. C'est ainsi que s'est peuplée la région qui sépare l'Oronte du désert actuel.

Cette sédentarisation ne se fait pas sans à-coups. On cite le cas d'une tribu nomade enrichie qui, il y a une trentaine d'années, a acheté des chameaux et s'est remise à nomadiser sur 200 ou 300 kilomètres, allant chercher jusqu'au Hamad les pâturages nécessaires à ses moutons. On connaît d'autres exemples de régression de la sédentarisation. On a observé chez certains sédentaires, à des époques difficiles, un retour à l'élevage du mouton qui nécessite un retour au nomadisme.

**

Examinons comment se sédentarise un Bédouin moyen. Un exemple nous est fourni en Syrie par la tribu des Beni Khaled. C'est une tribu de grande origine, donc assez respectée ; elle provient de l'Arabie centrale où elle compte encore de nombreux rameaux.

Nous observons d'abord le « stade bédouin », où l'Arabe vit sous la tente, sans aucun contact avec le sol. Peu à peu, ruiné par la crise, il plante sa tente près d'un village et vit sans rien faire jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus un mouton. Il se décide alors à travailler comme ouvrier agricole. Comme son travail ne lui rapporte pas grand'chose, sa tente tombe en morceaux. Or,



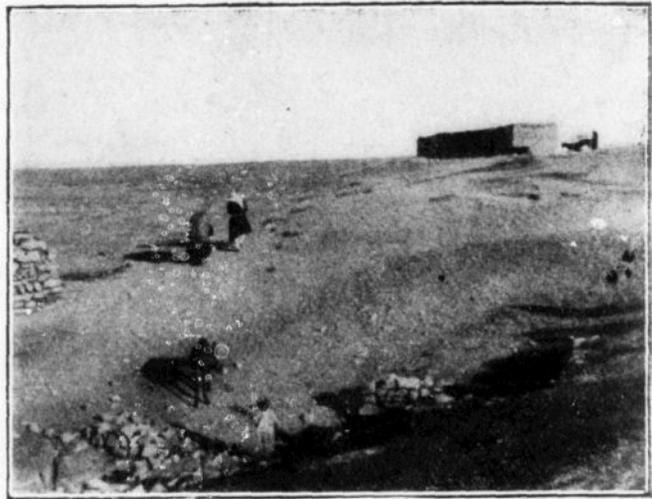
Bilma, village au second stade de sédentarisation.
(Murettes élevées autour de la tente).

dans certains villages, il existe des silos profonds, des ruines et des grottes ; les anciens nomades les aménagent et s'y installent, passant ainsi par la caverne avant d'adopter définitivement la maison. La situation se complique du fait que les quelques animaux qui restent à ces Bédouins sédentarisés sont l'objet d'une nouvelle — à vrai dire restreinte — transhumance pendant l'été. Quelques bergers recueillent les deux ou trois tentes qui restent au village et vont conduire les animaux à un point d'eau ou à l'Oronte.

Dans les villages à peu près uniquement constitués de Beni Khaled, le cheikh a encore une certaine autorité ; il prélève un impôt et le prix

du sang est encore le lien entre les sédentarisés et les nomades. Mais ailleurs, des mariages avec des filles de sédentaires sont contractés par des Beni Khaled dispersés qui ne sont plus dès lors des Bédouins, mais bien des Syriens.

On voit ce qu'il y a d'artificiel dans certains établissements sédentaires des grands chefs du désert. De Damas à Palmyre une chaîne de montagnes borde la piste ; on y rencontre deux passages auprès du village de Gariatein. Dans ces deux passages, il y a deux fermes qui appartiennent au chef de la plus puissante des tribus syriennes. A 20 kilomètres de Palmyre, dans une



El Fas, village au troisième stade de sédentarisation
(murette où s'appuie la tente en été, à gauche ;
à droite, caverne où la famille demeure l'hiver).

région jalonnés par l'ancien *limes* romain étudié par le R. P. Poidebard, se trouve encore une autre ferme qui est également la propriété de cette tribu. Enfin, près de la piste Palmyre-Homs, dans la montagne, des terres sont encore le bien du même cheikh. Il est évident que cette sédentarisation est motivée par des ambitions économiques : s'assurer les passages de la montagne et les terres de pâturage qui se trouvent au delà. C'est peut-être aussi avec un but politique : le jour où les Français ne contrôleront plus ces régions, les routes vers le désert acquerront une certaine importance. Il semble bien que le chef des Bwala ait pris d'avance ses précautions.

Normalement, un Bédouin dont les ancêtres n'ont pas été touchés par la sédentarisation ne se fixe à la terre que dans le dernier degré de la pauvreté. Puis, la sédentarisation d'une tribu se traduit par son éclatement, par la dispersion de ses membres qui viennent s'agréger à des villages où sont sédentarisées d'anciennes tribus. Une conséquence est que, par temps de troubles, ces gens, sédentarisés par la misère, reprendront le désert s'ils ont des chances d'y faire fortune, grâce au banditisme.

Une autre conséquence est qu'en période de prospérité ils achèteront des chameaux et recommenceront de grandes pérégrinations pour

pouvoir plus facilement élever leurs moutons. Le village autrefois formé de l'éclatement des anciennes tribus constituera alors une tribu naissante.

Ainsi, par des nomadisations et des sédentarisations successives, il s'est fait un brassage incessant des populations qui jalonnent la limite du désert entre Alep et Homs. On peut songer que les Juifs, à l'époque de la sortie d'Égypte, étaient des Bédouins d'Arabie devenus, aux bords du Nil, semblables aux Chouaya que nous voyons sur les bords de l'Euphrate et du Tigre. Ayant revu la « terre promise » alors qu'ils avaient été déjà mordus par la sédentarisation, ils s'y sont fixés aisément, tandis que, nomades purs, ils auraient, comme nos chameliers de Syrie, transformé en désert des terres cultivées pour accroître les pâturages de leurs chameaux.

*
**

La bordure du désert risque donc d'être toujours un réservoir de bandits en période de troubles, et, en période de tranquillité, d'éléments qui ne demandent qu'à redevenir bandits.

Peut-être y a-t-il donc lieu d'envisager la sédentarisation future des Bédouins de Syrie, d'en établir un plan, de se demander dans quelle région tel groupe de Bédouins remuants devra être fixé au sol et pour tels autres, encore plus turbulents, s'il n'y a pas intérêt, au terme de leur vie errante, à les disperser pour les mettre hors d'état de nuire.

DE BOUCHEMAN.

Quelques aspects de la Turquie nouvelle

Dans l'après-midi du 24 juillet 1923, les cloches de la cathédrale de Lausanne annoncèrent que la paix venait d'être signée entre la Turquie et les Alliés. Cette paix mettait un terme à un armistice de cinq années ; durée sans égale dans l'histoire.

Grâce à la volonté de son chef, Moustapha Kémal, et à l'énergie indomptable, nuancée de finesse orientale, d'Ismet Pacha, la Turquie conservait l'essentiel de ses frontières. Seule la question de Mossoul restait en suspens ; encore l'Angleterre, toujours prévoyante, s'était-elle ménagée avec la Turquie un accord direct sur ce sujet. Les capitulations et les concessions étaient abolies et l'on ne parlait plus d'une limitation de l'armée turque, ainsi que l'avait imposé le Traité de Sèvres. Les minorités chrétiennes n'entraient plus en ligne de compte. Ce qu'il en restait devait donner lieu à un échange qui détermina la migration de deux millions d'habitants. La Turquie, maîtresse de ses destinées, triomphait. Le général Moustapha Kémal méritait vraiment son titre de *El Ghazi*, « le Vic-

torieux », que l'Assemblée Nationale turque lui avait conféré après la bataille décisive de la Sakaria. Pour la première fois, l'Europe moderne avait subi une défaite des mains de l'Asie de l'Ouest. Les cloches de Lausanne n'avaient donc pas seulement annoncé la paix ; elles avaient souligné que l'histoire était arrivée à un de ses tournants. L'expansion de l'Ouest vers l'Est s'était vue arrêtée au seuil du continent asiatique. Depuis la Chine jusqu'en Caucasic, des Indes à l'Arabie, de l'Égypte au Maroc, un immense espoir était né, comparable à celui que les peuples d'Extrême-Orient avaient ressenti après la victoire des Japonais sur les Russes.

La paix signée, l'indépendance acquise, Moustapha Kémal Pacha allait pouvoir se consacrer à la deuxième partie de sa mission : la transplantation du peuple turc du Moyen Age, où il vivait encore, dans l'époque actuelle et la construction d'un édifice d'Etat de style moderne. Il n'est pas dans nos intentions d'indiquer en détail les étapes franchies ni de suivre les réactions, quelquefois violentes, qui ont marqué des initiatives imposées avec une rapidité et une énergie implacables. Nos ambitions sont plus modestes. Nous voudrions simplement apporter quelques renseignements sur l'effort considérable qui a été fait pendant dix ans, de 1923 à la fin de 1933, pour assurer l'équipement économique de la République turque, apprécier les résultats de cet effort et indiquer ensuite l'état intellectuel et moral de ce peuple qui a vu bouleverser de façon radicale ses traditions ancestrales les plus chères.

I. — La vie économique

Avant la guerre, la balance des comptes de l'Empire Ottoman se soldait par un déficit constant qui était de l'ordre de 15.000.000 de livres. Le change de la livre se maintenait cependant aux environs du pair, grâce à l'afflux des capitaux empruntés régulièrement à l'étranger.

Pendant la guerre, la Turquie, en raison de son isolement relatif, a pratiquement vécu sur elle-même. Ses commandes de matériel étaient couvertes par les crédits consentis par ses alliés et elle avait suspendu le service de sa dette extérieure, sauf évidemment à Berlin et à Vienne.

Après l'armistice, comme le pays était presque entièrement privé de tous produits manufacturés, elle a importé des stocks considérables. De 1919 à 1922, sa balance commerciale a accusé un déficit total de 303.000.000 de Ltqs. Par contre, durant ces années exceptionnelles, elle a, grâce aux dépenses des armées alliées et helléniques, reçu des importations considérables de capitaux.

Du rétablissement de la paix à 1924, un nouvel équilibre s'était peu à peu établi et le déficit, compte tenu de la dépréciation monétaire, était sensiblement égal à celui d'avant-guerre. Mais il était matériellement impossible que la jeune République turque acceptât un tel état de choses, qui ne faisait qu'appauvrir chaque an-

née le pays. La balance commerciale de la Turquie est celle d'un pays presque exclusivement agricole ; elle exporte les fruits de son sol : tabacs, cotons, raisins, figues, laine, et les dérivés de son cheptel. Par contre, elle est obligée d'importer les produits manufacturés nécessaires à ses habitants. Au point de vue économique, la solution paraissait donc aisée : il convenait en premier lieu de développer les exportations en produisant davantage et d'importer moins en limitant la consommation des produits étrangers. Solution simpliste, mais qui séduisit les dirigeants de la Turquie nouvelle. N'avaient-ils pas la conviction de pouvoir restaurer leur pays en quelques années et de l'élever, comme avec une baguette magique, au niveau de ceux qu'ils ont pris pour modèles ? L'optimisme oriental jouait à plein, et à peine l'ère nouvelle s'était-elle ouverte que des réformes furent prescrites. Le peuple turc, habitué depuis des siècles à une obéissance passive, accepta tout, sans observations et sans récriminations, mais aussi sans jamais faire preuve d'initiative.

Dès 1924, la jeune République veut tout ordonner, tout régenter. Sa politique rigoureusement étatiste du début s'atténuera cependant à partir de 1926. Elle cède alors à différentes sociétés l'exploitation de monopoles, moyennant une redevance au gouvernement. Sont successivement concédés :

1° *Le Monopole des allumettes.* — La concession date du 8 décembre 1924. La société d'exploitation, au capital de 800.000 Ltqs, doit verser chaque année une redevance fixe de 1.740.000 Ltqs. En 1926, elle a consenti à avancer à l'Etat 10.000.000 de dollars portant intérêt à 6 1/2 %, remboursables en 25 ans. Il ne lui restait plus à verser que 1.500.000 dollars quand, sérieusement menacée par la déconfiture des entreprises d'Ivar Kreuger, elle a dû passer un nouveau contrat avec le gouvernement turc.

2° *Le Monopole des spiritueux.* — L'exploitation de ce monopole avait été cédée à un groupe polonais le 22 mars 1926. Dès le début de 1927, on se rendit compte que les concessionnaires ne pouvaient verser la redevance prévue de 6 millions de Ltqs pour la première année. Ils furent donc déçus et le gouvernement a repris cette exploitation à son compte.

Depuis 1930, ce monopole fait preuve d'une grande activité. Il vient de créer à Stamboul une nouvelle fabrique de liqueurs dont le matériel a été acheté à l'étranger.

3° *Le Monopole des poudres et explosifs.* L'exploitation en a été confiée au groupe de l'Azote français. Pour mettre en œuvre cette concession, ce groupe a constitué une société anglaise, « l'Oriental Industrial Monopolies Ltd », au capital de 157.000 livres sterling. Cette société a souscrit la moitié du capital, soit 1.500.000 Ltqs, de la société turque d'exploitation, et versé au gouvernement turc une avance récupérable de

1.500.000 Ltqs, qui a permis au gouvernement d'Ankara de souscrire la seconde moitié de son capital.

Les actes de concession prévoyaient que la société devait construire en Turquie, dans un délai de trois ans, des usines permettant de faire face aux besoins du pays.

Il était pour cela nécessaire de s'assurer de l'énergie électrique. Aussi la société est-elle entrée en pourparlers avec le gouvernement dans le but d'établir, avec son concours, un important barrage sur la Sakaria. Une partie du courant devait être utilisée pour les besoins du pays et l'autre par la société des explosifs. Les devis des travaux atteignaient environ 30 millions de Ltqs. Les pourparlers continuent.

4° *Le Monopole des cartouches.* — L'exploitation en a été confiée le 3 juin 1926 au même groupe français. Une société au capital de 1 million 500.000 Ltqs a été constituée. L'« Oriental Industrial Monopolies Ltd » a racheté au gouvernement turc les stocks existants, moyennant la livraison au gouvernement de la moitié du capital de la société et le versement de 560.000 Ltqs en espèces.

La société doit construire, dans un délai de trois ans, une fabrique susceptible d'une importante production annuelle.

5° *Le Monopole du plomb de chasse.* — L'exploitation en a été confiée en juin 1927 à la Société d'exploitation du monopole des cartouches, qui a racheté une fabrique déjà existante.

6° Quant à la vieille régie co-intéressée qui assurait, tant bien que mal, la vente des tabacs dans l'ancien Empire Ottoman, elle a été réorganisée sur des bases nouvelles et transformée en un monopole d'Etat. Jusqu'en 1931, ses bénéfices allèrent en augmentant :

1928.	14 millions de Ltqs
1929.	20 —
1930.	25 —

A partir de 1931, ses recettes diminuèrent pour tomber, en 1933, à 21.000.000 de livres. Malgré une surveillance plus rigoureuse de la contrebande qui sévit intensément à travers toute l'Anatolie, malgré les lois draconiennes édictées, malgré aussi la propagande intensive qui est faite à l'étranger, la situation économique de ce marché est devenue lamentable. Sensiblement égale à la dernière, la récolte de 1933 n'a pu se vendre avantageusement. De 150 piastres l'ocque, les cours sont descendus à 70, 60, 50 et même 30 piastres. On accuse les acheteurs étrangers de s'être coalisés. En réalité, la Turquie est victime et de la mévente mondiale et de son manque d'organisation. Pris par leurs engagements et ayant à liquider d'abord les anciens stocks, les acheteurs indigènes n'ont pu intervenir. Dans la région de Smyrne, en particulier, la situation est si critique que l'assemblée nationale a dû s'en préoccuper et que les journaux, la *Djumhouriet* spécialement, demande

que l'on se montre impitoyable contre les contrebandiers ?

Nous avons vraiment trop à faire pour changer rapidement nos us et coutumes. Il y avait à l'époque, et naguère encore, en Anatolie une classe spéciale de... professionnels qui se livraient couramment à la contrebande du tabac et que le public tolérait volontiers, se disant que ces gens-là ne faisaient, en somme, que se chamailler avec une société étrangère pour gagner leur pain... Il n'en est pas de même à l'heure actuelle...

Mais les décisions prises, pour impératives qu'elles soient, n'avaient pas eu le résultat que l'on en attendait. Le nouveau gouvernement, animé d'une énergie implacable, avait cru que les monopoles allaient lui donner de très substantielles ressources. Il était tombé dans le travers de tous ceux qui croient que l'on dirige l'évolution économique d'un peuple aussi sûrement que la marche des armées en campagne. Il avait trop négligé le reste du monde et n'avait voulu tenir compte ni de l'état réel de la Turquie ni du resserrement monétaire qui imposait des privations insoupçonnées au peuple. Or les monopoles ne produisent qu'en fonction de la puissance d'achat des individus et cette puissance se réduisait de jour en jour.

Dès 1924, les jeunes chefs de la nouvelle république affirmèrent leur volonté d'équilibrer le budget. En trois ans d'efforts ininterrompus, ils y parvinrent et réussirent à le maintenir aux alentours de deux cent vingt millions de livres. Nous verrons ultérieurement les conséquences, pour l'économie nationale, de l'effort demandé au peuple turc. Remarquons pour l'instant que le chiffre le plus élevé de la colonne des dépenses de 1928 concerne la défense nationale.

L'Armée, la Marine, les fabriques militaires, le service topographique coûtent à la nation plus de 68 millions de livres sterling. Si l'on ajoute à ce chiffre les sommes affectées à la sûreté générale (4 millions) et à la gendarmerie (9 millions), le total des dépenses affectées à la sécurité de l'Etat et du régime atteint plus de 80 millions de livres, c'est-à-dire 40 % des recettes totales du budget. L'effort de la Turquie sur le champ de la défense nationale restait donc formidable et constituait, en quelque sorte, comme une continuation de la lutte pour l'indépendance.

*
**

De l'avis de tous les dirigeants d'Angora, dont la plupart (ne l'oublions pas) sont des officiers d'état-major, avoir une armée forte, bien approvisionnée, est un besoin impérieux.

C'est un fait qu'il faut également se rappeler pour comprendre dans quel esprit a été conçu le plan des travaux publics que le gouvernement turc s'est mis à exécuter à cette époque. La pièce maîtresse en est la construction de chemins de fer.

Le gouvernement, à l'origine, n'a voulu voir dans l'extension de ses réseaux et l'établisse-

ment des communications qu'un moyen, excellent d'ailleurs, de consolider la force et l'unité de la nouvelle république. Par la suite, cette conception évoluera et nous dirons comment. Avant la guerre, l'Empire Ottoman possédait 4.564 kilomètres de chemins de fer, non compris les chemins de fer de Bagdad et du Hedjaz en voie d'achèvement et dont les longueurs construites atteignaient, en 1919, respectivement 834 kms et 1.584 kms (1).

Au point de vue de la nationalité des capitaux, le réseau se répartissait ainsi :

Sociétés à capitaux français : 2.042 km. ; 509.400.000 fr. ;
Sociétés à capitaux anglais : 610 km. ; 114.400.000 fr. ;
Sociétés à capitaux allemands : 1.099 km. ; 279.000.000 francs ;
Sociétés à contrôle allemand avec participation de capitaux français : 1.154 km. (2) ; 596.000.000 fr. ;
Construits et exploités par le gouvernement : 1.159 kilomètres (2) ; 92.000.000 francs.

Sans entrer dans les détails des fluctuations imposées par la guerre aux différentes sociétés qui présidaient au fonctionnement de ces réseaux (3), bornons-nous à indiquer qu'après le traité de Lausanne il restait sur le territoire turc 4.232 kilomètres de voies ferrées.

Dès 1923, séduit par les propositions de l'amiral Chester, qui se prétendait soutenu par de puissants capitaux américains et qui s'engageait à doter la Turquie d'un réseau complet de plus de 4.000 kilomètres en longueur, sans aucun débours pour l'état, le gouvernement turc accorda un acte de concession. Les événements devaient prouver par la suite que ce projet n'était qu'un rêve ; aussi, dès janvier 1924, Moustapha Kémal dénonça la convention. Angora reprit alors à son compte le projet qui lui avait été soumis, établit un plan d'ensemble qui devait être exécuté en deux ans et comporter une dépense d'environ huit cents millions de livres turques.

Indiquons immédiatement qu'en cours d'exécution le programme a été réduit de manière que les dépenses ne dépassent pas cinq cents millions, soit environ cinquante millions par an. La loi du 22 avril 1924 prononça le rachat du chemin de fer d'Anatolie et d'importants travaux d'extension furent engagés par le gouvernement turc. Successivement la Grande Assemblée Nationale vota les crédits suivants :

Le 23 mars 1924, Ltqs 65 millions pour les lignes Angora-Sivas et Samsoun-Sivas ;

Le 16 avril 1925, Ltqs 16 millions pour la ligne Kutahia-Ouloukicla ;

Le 18 avril 1925, Ltqs 50 millions pour la ligne Erzeroum-Trébizonde ;

Le 17 mars 1926, Ltqs 14 millions pour la ligne Césarée-Ouloukicla ;

Le 24 mars 1926, Ltqs 45 millions pour la ligne Malatia-Angana-Diarbékir ;

(1) Voir, sur la construction du Bagdadbahn, l'Asie Française de juin 1925, page 185.

(2) Y compris le chemin de fer de Bagdad et celui du Hedjaz, inachevés en 1914.

(3) Voir à ce sujet l'article paru dans l'Europe Nouvelle, numéro du 21 juillet 1927, pages 1000 à 1004.

Le 20 décembre 1926, Ltqs 50 millions pour la ligne Angora-Héraclée.

Pour permettre le financement des travaux à exécuter, la Grande Assemblée Nationale a voté deux lois, les 20 décembre 1926 et 16 juin 1927, autorisant le Ministre des Travaux publics à émettre pour 220 millions de Ltqs de bons du trésor, pour les travaux de construction de chemins de fer et de ports, garantis par la cession, pour dix années, des revenus des monopoles des tabacs, spiritueux et allumettes.

La politique du gouvernement était alors étroitement nationaliste ; la Turquie voulait faire elle-même son réseau de chemins de fer ; elle se réservait le soin de le financer. Comme l'indiquait Fethi Bey, à ce moment Président du Conseil : « Notre objectif le plus cher est d'achever, par un grand déploiement d'activité, la construction des lignes ferroviaires Angora-Sivas et Samsoun-Sivas, qui sont comme le monument du régime républicain ».

Par la suite, le gouvernement turc entrera dans le domaine des concessions. Il était d'ailleurs matériellement impossible qu'il en fût autrement. Pour s'en convaincre, il suffit de se représenter l'état économique de la Turquie d'après-guerre et de songer que les obligations émises par les compagnies de chemins de fer français sont, pour la plupart, amortissables en quatre-vingt-dix-neuf années. Aussi, dès la fin de 1927, on annonçait d'Angora que la participation de deux compagnies étrangères, l'une belge et l'autre suédoise, était admise pour la construction des voies ferrées dans l'Est anatolien. Le fait était d'importance, non seulement parce qu'il concernait la construction de chemins de fer indispensables au réveil économique de l'Anatolie orientale, mais parce qu'il consacrait la mise en œuvre de capitaux étrangers dans la jeune République. Jusqu'à ce jour, en effet, le contact ne s'était pas établi de façon normale et régulière entre la finance européenne et le nouveau régime. La raison en était que, dès la fin de la guerre d'indépendance, les relations entre l'Occident et la Turquie s'étaient trouvées entièrement modifiées. Deux psychologies nouvelles s'étaient affrontées pendant longtemps sans arriver à se comprendre et le fiasco Chester n'avait pas peu contribué à l'intransigeance d'Angora. Cette attitude de méfiance s'expliquait encore par le fait que, sous l'Empire, le capital étranger, protégé par certaines prescriptions, capitulaires, fiscales, économiques et financières, bénéficiait d'un régime d'exception, limitait parfois la souveraineté ottomane et servait souvent à des buts nettement politiques.

Mais, et pour en revenir à notre sujet qui ne permet pas de longues digressions, il convient de signaler que la plupart des ingénieurs estiment que, durant de longues années encore, ces voies ferrées seront déficitaires. C'est que, dans l'établissement du programme et du tracé des voies, il a été davantage tenu compte des besoins

militaires et des nécessités éventuelles de transport de troupes que de considérations commerciales ou mêmes techniques. Résultat : de telles dépenses — qui sont en grande partie négatives, c'est-à-dire improductives dans le domaine purement économique, — doivent empêcher le gouvernement d'Angora de consacrer des sommes importantes aux ministères qui s'occupent du développement de la richesse et du bien-être du pays, ou même simplement du réveil intellectuel du peuple turc.

**

On ne peut en effet, malgré son dévouement, sa résignation, son énergie, demander infiniment à ce peuple. En 1928, les quatorze millions d'habitants de la Turquie ont payé 250 millions de Ltqs environ. Or le revenu total du pays était alors évalué à 700 millions environ. Sur cette base, la proportion des charges fiscales de la Turquie, par rapport à son revenu, ressort à plus de 32 % contre 28 % en France, 22 % en Grande-Bretagne et 11 % aux Etats-Unis. Par tête d'habitant le revenu moyen étant évalué à 650 francs et la charge fiscale à 150 francs, il reste donc un solde disponible de 500 francs. Si l'on rapproche ce chiffre des indices du coût de la vie, qui s'élève à plus de 19 contre 1 avant-guerre, on voit quels sacrifices exige de la part de la population l'effort fiscal demandé et l'on ne s'étonne plus des attaques parues dans la presse :

Les impôts écrasent la population nécessiteuse, écrivait en janvier 1928 la *Son Posta*. Les agents du fisc vendent tout pour récupérer les impôts. J'ai vu plusieurs fois saisir la marmite du paysan...

Un libraire de Brousse nous dit : Des scènes lamentables se déroulent aux bureaux des percepteurs. On remarque fréquemment parmi les objets saisis aux contribuables de petits berceaux, des lits et des marmites de cuivre...

L'İkdam du 28 février 1928 résumait bien cette exagération fiscale en écrivant :

Il n'y a pas au monde une nation qui soit dans cet état ! Comment la nation turque pourrait-elle résister à un tel état de choses ? Son sang s'anémie ; elle marche nu-pieds, n'a pas un sou dans sa poche. Pas de vaines fanfaronnades ! Pas de vantardises !...

Certes ! si nous ne recevions pas d'Amérique des habits usagés, nous resterions tout nus. C'est pourtant ce qui se passe : les vieilles jaquettes, les vieux pantalons, les paletots usés qu'ont porté les ouvriers et les cultivateurs américains, une fois détachés, lavés, repassés, reprisés, rapiécés, sont expédiés chez nous par ballots pour vêtir nos classes pauvres, nos cultivateurs, nos ouvriers qui ont encore de la peine à pouvoir les acheter, tant ils sont rongés par la misère...

Il n'y a que deux voies à suivre : la première, c'est de trouver le moyen de créer la production intérieure dans les villes et les bourgs, de façon que ces localités au moins se suffisent à elles-mêmes. Il n'y a pas une minute à perdre. Ce n'est pas tout de dire que le Gouvernement doit protéger l'industrie. Il faut savoir comment il la protégera ; sinon, sous le nom de protectionnisme, nous ne ferons autre chose que de payer plus d'impôts encore. La seconde, c'est de développer et d'accroître nos exportations. Or, les

banques de chez nous ne s'occupent que de petites affaires; pas une n'est une banque d'exportation, alors qu'il en existe tant dans les autres pays.

A tous ces maux est venue s'ajouter une crise monétaire très sévère dont on comprendra toute l'importance si l'on veut bien se souvenir que la monnaie est rare en Turquie et qu'elle circule très lentement par suite de l'inorganisation du crédit.

Sans se livrer à un travail qui n'est pas de notre ressort, on peut cependant émettre l'idée de certaines mesures qui, pour gêner au début les finances de la Turquie, auraient été de nature, dans un délai assez bref, à redonner au pays la prospérité qu'il avait perdue.

La première de ces mesures aurait consisté à faire de l'agriculture la principale des préoccupations gouvernementales, à la seconder dans la production, à l'encourager par l'octroi de primes, à affecter aux chapitres du Département qui la dirige les crédits nécessaires à son développement. Or l'inverse semble s'être produit : en 1924, sur un budget total de 117 millions de livres turques, 8.500.000 étaient affectées à l'agriculture; en 1928, sur un budget de 207 millions, 3.500.000 seulement lui étaient destinés. Or, ne l'oublions pas, il y a peu de pays où il y ait tant à faire dans l'organisation rationnelle de l'élevage et de la culture.

Un publiciste des plus connus, Ahmad Djeved Bey a commenté longuement ces chiffres dans l'*Ikdam* et il a conclu en disant :

Le peuple turc n'est-il pas, en fait d'instruction, très en retard sur les autres nations et l'agriculture n'est-elle pas la seule véritable source de fortune de la Turquie? Comme autrefois, va-t-on tout attendre de la nature? En négligeant l'agriculture, on ne fait rien pour accroître la richesse du pays. Certes, la construction de chemins de fer est méritoire. Mais à quoi serviront les nouvelles lignes si les produits agricoles n'affluent pas sur leur passage? Depuis cent ans, nous gaspillons toutes nos forces en préparatifs de guerre et nous n'avons rien fait pour accroître la richesse du pays. Toutes les entreprises échouent faute de capitaux et l'une des causes de cet échec, c'est indubitablement l'état de notre agriculture.

Il est en effet très méritoire d'avoir consacré des sommes considérables aux travaux publics, d'avoir entrepris l'équipement économique du pays, mais pour que cet équipement soit vraiment profitable il faut, comme le disait justement Ahmed Djeved Bey, que les voies ferrées aient des marchandises à transporter et que les usines puissent vendre leurs produits.

Or la Turquie vivait en économie fermée et les paysans étaient ruinés. Pour apprécier à quel effort le budget correspond, il faut se souvenir que la presque totalité des recettes est fournie par la population paysanne qui a été affectée en 1927 et 1928 par plusieurs mauvaises récoltes successives, puis par la baisse des produits agricoles, et que les catégories d'habitants les plus actifs et les plus riches (Arméniens, Grecs et Juifs) ont été totalement ou partiellement chassés de Turquie. Le budget ne devait donc son

équilibre qu'à une compression de la consommation individuelle et à une réduction du niveau de vie, pourtant si minime, du paysan.

Cette situation aurait pu se prolonger malgré tout si une modification survenue dans le plan de l'économie internationale n'était venue bouleverser l'équilibre à peine réalisé.

De 1924 à 1928, les importations en Turquie se sont maintenues aux alentours de deux cents millions de livres et les exportations autour de cent quatre-vingt-dix millions. Pour combler ce déficit, léger il est vrai, le gouvernement, ne pouvant réduire pratiquement les importations qui servaient surtout à l'équipement économique du pays, décida d'accroître les exportations en augmentant en particulier le rendement des mines de manganèse, de plomb et de houille.

Or, brusquement, les exportations baissèrent dans de très fortes proportions. De 193 millions en 1928 et 190 millions en 1929, elles tombèrent à 155 millions en 1930. La mise en œuvre du plan quinquennal russe portait un premier coup à l'économie turque. Il ne faut pas oublier en effet que, de 1924 à 1928, la Russie avait été une des clientes principales de la Turquie.

Mais elle a devancé son alliée dans son plan d'équipement. De cliente, elle est passée fournisseur. Aussi le marché turc, anémié, incapable de résister à ce bouleversement, subit passivement la bourrasque qui s'abattait sur lui.

Par calcul, par patriotisme, dans l'attente toujours déçue d'un redressement prochain, la presse turque a hésité longtemps à révéler le malaise qui ne faisait qu'empirer chaque jour. Finalement il ne lui a plus été possible de garder le silence et les journaux de cette époque sont pleins de récriminations et de conseils. La diminution du volume des affaires a entraîné la fermeture de très nombreuses maisons de commerce, d'entreprises diverses, d'ateliers, et l'apparition d'un malaise social, celui du chômage, auquel aucun secours ne vint apporter la plus légère atténuation.

Les uns veulent attribuer au gouvernement toute la responsabilité de ce déclin économique; ils reprochent aux autorités d'avoir manqué de méthode et de doigté dans la mission d'adapter le monde des affaires à la nouvelle politique économique et financière et d'avoir, par des mesures disproportionnées à leur capacité et aux moyens du pays, voulu obtenir, en quelques années seulement, un résultat qui ne peut être atteint qu'après une longue période de persévérants efforts. Pour d'autres, au contraire, ce malaise est dû à la liquidation radicale des méthodes d'avant-guerre et à leur remplacement immédiat, sans aucune transition, par une réglementation nouvelle et trop rigide, à laquelle n'ont pu se plier de vieilles maisons, d'anciens organismes, des entreprises prospères qui étaient pour le pays autant de facteurs d'activité et autant de sources de bénéfice pour le particulier comme pour l'Etat lui-même. Ces appréciations

sont peut-être exactes ; mais on ferait un grave oubli si l'on omettait de tenir compte d'autres facteurs importants tels que la situation politique dans tout le proche Orient, les courants commerciaux nouveaux qui ont enlevé à Constantinople l'avantage de monopoliser, en quelque sorte, la répartition entre les pays voisins des marchandises reçues par lui en transit, la fermeture des ports russes et l'équipement économique de la Bulgarie, de la Grèce, de la Roumanie, voire encore de la Syrie et des régions de Mossoul. Enfin, il faut encore tenir le plus grand compte de ce fait, que les Turcs n'étaient nullement préparés au rôle économique qu'on voulait leur faire jouer. Le long des siècles, en effet, il s'était constitué, parmi les races qui formaient cette mosaïque qu'était l'empire ottoman, une espèce de division du travail qui assurait au pays une prospérité et une stabilité relatives. Dans cette organisation facile, les Turcs, en leur qualité de fonctionnaires et de militaires, relevaient directement de l'Etat. Pour eux, patronat était synonyme de gouvernement. Depuis 1920, les Grecs ont été chassés de l'Asie Mineure et les Turcs ont voulu prendre leur place comme producteurs. Rôle nouveau pour eux, qui n'a pas changé leurs habitudes.

Aussi le gouvernement, quelque peu effrayé de voir le marasme dans lequel allait sombrer le pays, se préoccupait-il d'étudier un nouveau plan économique.

Ce programme a été fixé dans un volume de 400 pages, paru en avril 1930, sous la direction de Chaker Bey, Ministre des Finances, auquel le Ghazi lui-même a collaboré. Très peu d'exemplaires en ont été mis en circulation ; seuls, quelques hommes politiques influents en ont reçu et la presse n'en a parlé qu'avec beaucoup de discrétion.

Les principaux points de ce programme auraient été les suivants :

1° Aménagement des monopoles qui favoriseraient la production sans faire aucun tort au public ;

2° Création d'une banque d'Etat ;

3° Développement de l'industrie, textile surtout ;

4° Réduction générale des tarifs de transports ;

5° Diffusion de l'instruction et de l'hygiène ;

6° Amélioration du système fiscal rendant les impôts moins lourds ;

7° Lutte contre la vie chère due en partie au fait que le papier a fait oublier la valeur véritable de l'argent.

*
**

Il nous est matériellement impossible, dans le cadre de cet article, de suivre point par point l'évolution de ce programme. Aussi nous bornons-nous à en indiquer les résultats.

Une première constatation s'impose. L'ancien régime ne connaissait que le monopole du sel et de la régie co-intéressée des tabacs. Le gou-

vernement républicain y a ajouté celui des spiritueux, des cartes à jouer, du papier à cigarettes, des poudres et explosifs, des cartouches, de la glace, de la réassurance et des allumettes. Il a donné au commerce de l'opium une forme qui le rapproche beaucoup du monopole et il s'est rendu propriétaire de la presque totalité des réseaux de chemins de fer anatoliens.

Prudemment, mais résolument, Ankara s'est engagé dans la voie de cette économie d'Etat qui est à la mode dans les milieux turcs depuis qu'en 1932 une vaste expédition de députés et de commerçants turcs est revenue enthousiaste de Moscou.

Le monopole de la navigation projeté depuis de longs mois a été réalisé au début de 1934. Il s'agissait de faire englober, par la *Seyri-Sefaire*, société constamment déficitaire appartenant à l'Etat, toutes les compagnies particulières dont la concurrence a contribué à l'avilissement du fret entre ports turcs. Le monopole de la navigation établira des services réguliers, mais aussi dictera ses prix de manière à épargner à l'Etat la charge annuelle d'un déficit considérable.

Un office de commerce extérieur a été créé. Il tend à faire de ce commerce un autre monopole. De même, dès octobre 1930, fut arrêtée, par le conseil des ministres, la forme type des coopératives rurales de crédit agricole, des coopératives de crédit agricole des villes et des bourgs à responsabilité limitée et illimitée. Leur trait commun est d'être placé sous la tutelle de la Banque Agricole. Or cette dernière appartient à l'Etat. En d'autres termes, les coopératives constituent, dans l'esprit du législateur, l'application de l'étatisme à l'industrie agricole. Comme les deux tiers des Turcs sont des agriculteurs, on comprend aisément l'importance de cette mesure.

On imagine bien que cette expérience n'est pas allée sans de vives protestations, et nombreux furent les kémalistes qui, dans la presse, ont signalé chaque jour les erreurs des offices, traitant de leur irresponsabilité, du flot toujours croissant des paperasses inutiles, de leur négligence ou de leur insuffisance ; mais néanmoins presque tous, chose curieuse, ont affirmé l'utilité de ces monopoles.

Récemment le député Younous Nadi, dans le *Djumhouriet*, réclamait la création d'une banque d'exportation dont le rôle consisterait à faciliter les affaires et à conclure leur réalisation. « Par exemple, pour le commerce des fruits frais, cette branche importante des exportations turques, il faut, disait-il, des wagons frigorifiques, des emballages impeccables. La Banque fournirait le capital et en contrôlerait l'usage. »

D'ailleurs la création de la Banque Centrale de la République turque, véritable banque d'Etat, au capital de 15 millions de Ltqs, a été un premier pas dans cette voie.

En juillet 1933, une loi a d'autre part créé un institut dont on espère beaucoup, la *Sumer*

Bank, chargée spécialement du financement et du contrôle de toute une série d'entreprises :

Entreprises dont les matières sont produites dans le pays, mais dont le rendement ne peut répondre aux besoins de la consommation (coton, papier); entreprises transformant les matières premières d'exportation en articles manufacturés ou partiellement ouverts, de manière à en faciliter l'écoulement (soie, laine, lin); entreprises dont les produits sont largement consommés dans le pays et dont les matières premières, tout en n'étant pas encore produites en Turquie, peuvent le devenir prochainement grâce à des installations adéquates (sucre, jute); entreprises, enfin, dont les matières ne peuvent être produites en Turquie, mais dont l'établissement est souhaitable (caoutchouc, etc.). La nouvelle banque, que dirige un des bons financiers de la Turquie, Nourallah Essat bey, assisté d'un délégué du ministère de l'Economie, part avec un capital nominal de 20 millions de livres turques, et a reçu l'autorisation de lancer des emprunts à échéance maxima de 15 ans. L'article 11 de la loi de création est particulièrement intéressant au point de vue de l'évolution « dirigée » de l'économie turque: cet article prescrit la mise en société des usines qui dépendront de la banque; la banque devient maîtresse des fabriques de Beykos, de Feshané, d'Héréké et de Barirkeuy, qui sont les centres de l'industrie, et dont le capital appartient à l'Etat; elle devra, avant un an, transformer ces entreprises en sociétés *limited* placées sous sa dépendance; celles d'entre ces usines dont la production est identique seront groupées dans une même société; toutes les actions des sociétés ainsi constituées seront d'abord inscrites au nom de la banque. On voit que le gouvernement essaie de se tenir à mi-chemin entre l'économie « privée » et le pur capitalisme d'Etat; il pense avoir trouvé la solution en choisissant lui-même et en surveillant constamment les particuliers ou les établissements propriétaires. Ce n'est pas du socialisme, mais c'est plus que de la direction; on pourrait appeler cela de l'étatisme délégué.

Naturellement ce développement autarchique ne va pas sans gêner les capitalistes étrangers dans leurs positions traditionnelles. La création de la Banque centrale de la République turque a ébranlé le vieil établissement franco-anglo-turc qu'est la Banque Ottomane, puisqu'il a décidé de réduire de 46 à 30 le nombre de ses succursales en Anatolie. Mais, comme il n'est pas dans l'intérêt de la jeune république de se priver du concours puissant que représente la Banque Ottomane, un nouvel accord, signé le 5 juin 1933, a prorogé jusqu'au 1^{er} mars 1952 la concession de la Banque. Cet accord lui assure les mêmes privilèges qu'aux banques nationales et à la fin de la concession le gouvernement s'engage à donner un préavis de deux ans s'il a l'intention de suspendre l'activité de la Banque.

Au point de vue purement monétaire, d'ailleurs, grâce aux mesures prises, au milieu d'une lutte financière qui fut parfois très vive, la Turquie est arrivée à posséder une devise qui, pour être encore loin du pair, n'en est pas moins relativement très solide et qui, de plus, fait prime sur toutes les autres balkaniques ou orientales. Cette solidité n'est pas qu'apparente et il faut se souvenir, quand on traite de cette question, que la dette extérieure de la Turquie a été considérablement allégée, enfin que sa dette intérieure est presque inexistante.

Mais, en attendant la création des conditions nécessaires à la collaboration du capital étranger, la République turque s'est lancée résolument elle-même dans une politique économique de réalisation. C'est surtout dans le domaine de l'équipement industriel qu'ont porté ses efforts. Dès 1931, Chevki Bey, directeur des travaux à la Section des usines du Ministère de l'Economie Nationale, a fourni des détails sur les richesses minières de la Turquie. On exploitait à cette époque une mine de boracite (concession anglaise) dans le vilayet de Balikesser, une mine de plomb argentifère (concession turque) dans le même vilayet, plusieurs mines d'émeri près de Moukha, une mine de manganèse et une de chrome dans le vilayet de Dogardi, les mines d'antimoine de Karahissar et de Balikesser, celles de lignite de Soma, de mercure de Karabourou; enfin le bassin houiller de Zonghouldak a été remis en activité. Depuis lors, des prospections ont été faites sur les confins des vilayets d'Afioun-Karahissar et d'Eski-Chéhir.

Entre Kaghizman et Kalb, jusqu'à la vallée de l'Araxe, des gisements d'or ont été découverts: ils étaient connus anciennement, car Evliya Tchélébi en parle, et la présence des scories montre qu'ils ont été exploités au xvii^e siècle, peut-être plus tôt. On sait d'ailleurs que les alluvions de l'Araxe sont riches en or. Un professeur de géologie, Malik Bey, a déclaré qu'en Turquie l'or se trouve assez fréquemment mélangé, soit avec le plomb, soit avec le quartz; la présence de ce dernier indique les gisements les plus riches.

Dans ceux qui viennent d'être découverts, l'or pur se présente en paillettes; on peut, en deux ou trois heures de travail, en extraire 50 à 60 centigrammes. On évalue la valeur des gisements à 75 millions de livres turques. Après la fonte des neiges, le gouvernement fera faire des recherches. Une riche mine d'argent a été trouvée près d'Eudémich, etc...

Pour exploiter les richesses insoupçonnées du sous-sol de l'Anatolie, Ankara entend, dans toute la mesure du possible, ne faire appel qu'au capital turc. La décision gouvernementale, prise en avril 1933 pour assurer la mise en valeur des riches mines de cuivre d'Ergana, est, à ce sujet, symptomatique. L'exploitation a été concédée à une société anonyme turque, dite « du Cuivre d'Ergana », au capital de 3 millions de Ltqs, divisé en 300.000 actions. Mais, comme les frais de transport limitaient la production même de la mine, le gouvernement a décidé de construire une voie ferrée d'une longueur de 85 kilomètres. Pour que cette entreprise reste exclusivement nationale, les sommes nécessaires tant à la construction du chemin de fer qu'à celle des maisons et des écoles indispensables aux ouvriers ont été couvertes par un emprunt intérieur de 12 millions de livres: emprunt partagé en bons à lots de 20 à 1.000 livres rapportant un intérêt de 5 % auquel se joindra une prime de 2 %. Le *Vakit* écrit à ce propos:

La voie ferrée d'Ergana est une voie de production appe-

lées à rapporter des bénéfices, car, malgré la crise mondiale, les marchés et les clients sont prêts à acheter le cuivre extrait de cette mine. Il était naturellement facile de trouver à l'étranger l'argent nécessaire pour la construction d'une voie ferrée aussi utile. Il fallait cependant penser en premier lieu à l'épargne nationale dans une affaire dont la valeur économique est incontestable et qui, par la garantie de l'Etat, se trouve à l'abri de tout risque et péril.

L'emprunt intérieur, qui servira à des œuvres fécondes telles que la construction du chemin de fer et l'exploitation de la mine, rendra encore d'autres services au pays : grâce à lui, les sommes retenues prisonnières dans les caisses des banques ou les recoins des maisons seront mises en circulation, faisant naître sans cesse, çà et là, de nouvelles entreprises ; bref, cet argent, mis par l'emprunt intérieur à la disposition du gouvernement, servira, d'un côté, à restaurer le pays, de l'autre, à fournir, par ce temps de crise, des moyens d'existence à de nombreux chômeurs.

L'activité du gouvernement ne s'est pas limitée à la mise en valeur du sous-sol, ni à la création de tout un système de voies de communication ; elle est aussi intervenue, et d'une façon particulièrement énergique, dans la construction ou la réfection de très nombreuses usines : fabrique de sucre à Alpobon en Thrace, à Ouchak en Anatolie ; d'aéroplanes à Césarée ; d'allumettes à Sinope ; de parfumerie à Brousse ; de tissus à Sureya-Pacha, à Stamboul, à Héraké, à Konia ; de produits pharmaceutiques et de caoutchouc à Stamboul ; de conserves à Andrinople, à Brousse ; de cravates à Ak-Seraï ; de draps à Feskahné, etc., etc...

Récemment, à son retour de Zonghouldak, Ismet-Pacha a d'ailleurs annoncé que le gouvernement préparait « un vaste programme d'industrialisation, se conformant ainsi à la politique républicaine en matière d'économies », car :

Les pays qui ne se sont pas assurés leur indépendance économique ne peuvent demeurer indépendants. Tout pays est obligé d'établir son industrie s'il veut se délivrer de l'état de colonie au point de vue économique. Pour la Turquie, le souci de défendre son indépendance politique et économique prime toute autre considération !

La Turquie doit, coûte que coûte, fonder son industrie pour occuper dans le concert des nations, la place dont elle est digne.

Des informations particulières venues d'Angora ont permis à la presse de renseigner exactement le peuple turc sur les intentions du gouvernement.

Pendant la période 1933-1938, trente millions de Ltqs. seront prélevés pour la construction de douze usines — quatorze en comptant celles dues à l'initiative privée — dont les plus importantes seront affectées à la fabrication des tissus, des aciéries, du papier, de la verrerie, de la cellulose, du coke et des produits chimiques. C'est la Banque Sumer qui créera elle-même, pour le compte de l'Etat, la plus grande partie de ces usines. Comme l'écrit le *Milliet*, « il faut maintenant aller de l'avant sans tenir compte des railleries et des prédictions pessimistes. La Turquie a besoin de devenir une nation industrielle », et la *Djumhouriet* voit dans le programme industriel du gouvernement, la fin du désordre.

Jusqu'alors on agissait à l'aveuglette ; désormais on procédera avec méthode. Une Turquie agricole a ses partisans ; mais les dirigeants comprennent et démontrent la nécessité pour la Turquie de s'industrialiser.

*
**

Ainsi donc, dans tous les domaines, le gouvernement se fait de plus en plus l'animateur de toutes les activités. Cette action, très utile en elle-même, n'est pas sans présenter de réels dangers car elle marque la volonté tenace du « Parti du Peuple » d'instaurer en Turquie un régime d'étatisation de plus en plus sévère. Sans entrer dans le détail à ce sujet, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer les lecteurs de l'*Asie Française* à une lettre de Turquie adressée de Stamboul en janvier 1933, par M. D. Valéry, au journal *Le Temps*, lettre intitulée : « Vers l'étatisation de l'industrie turque ».

Après avoir résumé les attaques que Mahmoud Bey, député, Président du Conseil d'administration de la Banque d'affaires et l'un des hommes les plus écoutés en Turquie, a lancées contre une revue d'avant-garde, le *Kadro* (le Cadre), qu'il accuse avec véhémence d'exposer, sous l'égide d'Ismet Pacha, Président du Conseil, les théories communistes les plus avancées et les plus incompatibles avec la mentalité du peuple turc. M. Valéry écrit :

Ces protestations de Mahmoud Bey contre le communisme ne sont point nouvelles. Hamdoullah Soubhi bey, actuellement ministre de Turquie à Bucarest, s'était, il y a quelques années, élevé contre certaines tentatives de bolcheviser, sans la participation toutefois de politiciens ou d'intellectuels, le peuple turc. Mais la campagne entreprise aujourd'hui par Mahmoud bey paraît devoir être, en raison des personnes qu'elle vise, d'une portée beaucoup plus étendue et plus grave.

La riposte de Mahmoud bey trouve son origine dans les projets prêtés depuis trois ans au gouvernement turc : monopolisation du commerce d'exportation, nationalisation de certaines industries, tous projets qui, d'ailleurs, n'ont été suivis, à leur époque, d'aucune exécution, mais qui étaient révélateurs de l'intention, nourrie par quelques-uns, de voir passer entre les mains de l'Etat les moyens de la production nationale et notamment ceux de la grande et de la moyenne industrie.

Voici, d'autre part, comment les rédacteurs du *Kadro* expliquent le caractère de l'Etat turc :

Toutes les conditions nationales et internationales de l'époque où nous vivons rendent indispensables l'intervention directe, et d'après un plan établi, d'un Etat économique d'un type nouveau qui s'assimile et fasse siennes, au nom de la nation, les valeurs en excédent ; d'un Etat constructeur et exploitateur qui, dès les premiers pas, soit l'expression complète des intérêts primordiaux de la société. Nous aboutirons à la nécessité de créer des branches d'affaires et de production qui n'existent pas actuellement, pour en faire la propriété exclusive de l'Etat.

Autrement dit (explique Mahmoud bey), c'est inviter l'Etat à s'emparer des établissements existant jusqu'ici dans les différents domaines de la production, et à ne plus admettre désormais une activité constructive de la part des citoyens turcs. Quelles peuvent bien être, réplique Mahmoud bey, les lois de la révolution turque où les gens du *Kadro*

vont prendre ce droit d'excommunication absolue, et quels sont les articles des statuts du parti du peuple sur lesquels ils appuient leur thèse ?

Cette controverse, ou plutôt cette passe d'armes, se produisit au lendemain même de la visite en Turquie de la délégation soviétique que présidait le général Vorochilof et dont les pérégrinations revêtirent le caractère d'une documentation. Elle ne manque pas, par cela même, d'un certain intérêt et ouvre le champ à tous les commentaires.

Les prévisions de Mahmoud Bey étaient exactes car, le 7 janvier 1933, le Conseil des Ministres de Turquie, après de longues et laborieuses délibérations, a décidé de confier à l'Etat « la création d'une vaste industrie nationale, propre, dans l'esprit des dirigeants, à enrayer, même par des tarifs prohibitifs et par des mesures de contingentement, le déficit de la balance commerciale ».

Ainsi donc, dès le début de l'année dernière, le gouvernement inaugurait l'étatisation. Depuis cette date, il a intensifié son action, qui affecte aujourd'hui toutes les branches de l'activité.

Depuis vingt-quatre ans, la Turquie était à la recherche d'une formule politique. Elle semblait l'avoir trouvée avec le Parlementarisme, au nom duquel elle fit naguère sa première révolution. Elle en escomptait la solution de tous ses maux. Mais, « vêtement peu fait à sa taille, il a craqué de part en part ». En revanche, elle a découvert la formule de demain, l'étatisme, et prend résolument modèle sur Rome et Moscou.

Ici se pose un dilemme. Des deux domaines, industrie ou agriculture, lequel devait être en Turquie le plus encouragé, sans cependant que l'un soit totalement négligé au profit de l'autre. Une légende affirme que l'Anatolie, autrefois le grenier de l'Europe, n'attend que le coup de baguette magique d'une fée bienfaisante pour redevenir une terre de prospérité. S'il n'en est plus aujourd'hui comme aux siècles passés, il n'en reste pas moins vrai que tout le pays se prête admirablement aux cultures les plus variées. Le sol est riche et le climat, avec ses particularités, permet toutes les récoltes. Malheureusement le paysan, livré à ses seuls moyens depuis des siècles, manquant de guides éclairés et de capitaux, n'a fait aucun progrès. En dehors des grandes fermes, qui appartenaient pour la plupart à de riches Arméniens ou à des notables turcs, la terre était cultivée comme il y a mille ans. On ignore les engrais, les machines modernes, l'irrigation et le drainage. D'ailleurs pourquoi le paysan s'acharnerait-il à mettre en valeur des terres qui ne sont pas facilement cultivables puisque, sur 231 millions de deunums de terre arable, 40 millions sont à peine ensemençées ?

S'il est un spectacle affligeant, lorsque l'on parcourt l'Anatolie, c'est de constater le gaspillage, non seulement de l'activité humaine, mais

de toutes les possibilités. Tout comme les eaux qui, coulant inutilement sur les terres arides alors que, canalisées, elles iraient à quelques kilomètres apporter la richesse, le temps et la vie des paysans sont gaspillés en peines ingrates, en efforts aux résultats stériles.

Seuls, dans tout le Taurus, les cônes de déjection et quelques terrasses sont cultivés ; pendant que de vagues troupeaux de chèvres mangent les jeunes pousses des arbrisseaux.

En Cilicie, terre d'une fertilité légendaire, les marécages s'étendent d'années en années. Depuis dix ans, le gouvernement a fait bien peu de choses en faveur des paysans, et cependant le Ghazi a affirmé qu'« il était le véritable seigneur et maître de la communauté turque ». Il est vraisemblable que l'on s'inscrira en faux contre ce jugement ; voici, pour le justifier, et comme preuve de notre impartialité, l'extrait d'un article récemment inséré dans le *Yilmaz* :

Leur sort (aux paysans) est devenu pire encore. Une information parue dans un journal de Kastamouni prouve la situation lamentable de cette région, qui compte cependant parmi les contrées les plus riches du pays. Elle dit que 40.000 paysans incapables de payer la taxe de prestation, soit 10 livres par an, seront employés à la construction des routes. D'après la statistique de 1930, ce vilayet comptait 187.000 habitants mâles, enfants et vieillards compris ; sur ce chiffre, 40.000 se trouvent dans l'impossibilité de payer l'impôt. Que le tiers de la population d'un vilayet soit incapable de payer 10 livres par an, n'est-ce pas une preuve suffisante que le paysan est malheureux ?

Le *Hakimiet-i-Millié*, cité par le *Stamboul*, a fait de son côté de tristes constatations :

Parce que neuf millions de citoyens turcs habitent les villages et les terres arables de la Turquie, qui couvrent une superficie de quelque 231 millions de deunums (arpents), on dit que la Turquie constitue un riche pays agricole. Néanmoins le rendement agricole du pays est partout, et pour tous les produits, au-dessous de la moyenne. Nous sommes loin d'obtenir, non pas ce que la terre pourrait nous accorder, mais ce que nous pourrions obtenir nous-mêmes.

Il semble bien en effet que le gouvernement aurait pu faire beaucoup en ce sens. Le champ de son activité eût été immense s'il l'avait voulu ; en consacrant à l'agriculture quelques-uns des millions qu'il sacrifie à l'équipement économique du pays, il eût obtenu des résultats, sinon plus brillants, du moins infiniment plus profitables.

C'est donc à l'agriculture, selon nous, qu'auraient dû être accordés les plus grands encouragements. La décroissance des exportations turques n'est-elle pas due en effet, pour une grande part à la prédilection dont a joui l'industrie à laquelle, bien trop hâtivement, on a sacrifié l'agriculture ?

(A suivre.)

F. TAILLARDAT.

LE COMMUNISME EN CHINE

L'Asie française commence aujourd'hui la publication d'une importante étude sur le Communisme et ses progrès en Chine. Il nous paraît inutile de souligner l'intérêt et l'actualité d'un tel travail. Nos lecteurs savent de quelle manière est documenté son auteur, M. B. Nikifine ; ils seront heureux de le voir traiter un tel sujet. (Rédaction.)

Le communisme a jusqu'ici connu en Chine trois périodes distinctes : 1) celle des débuts, que l'on peut situer entre les années 1919 et 1924, et qui a été suivie de la 2) période triennale de collaboration avec le Kuomintang, de 1924 à 1927 ; 3) enfin une période de contamination communiste à l'intérieur du pays et de tentatives, jusqu'ici infructueuses, du gouvernement de Nankin pour imposer son autorité dans ces régions soviétisées. Cette dernière période commence après les représailles sanglantes d'avril 1927, et continue, avec peu de modifications, encore maintenant.

I. — Les débuts du Communisme

Le communisme a débuté en Chine comme un mouvement surtout intellectuel. Un cercle d'études du marxisme, fondé en 1920 par MM. Chen Tu-hsiu et Li Ta-chao, professeurs à l'Université Nationale de Pékin, doit être considéré comme le premier noyau communiste ayant existé dans le pays. La création de ce cercle était due non seulement à l'intérêt que la révolution bolcheviste avait éveillé en Chine, mais aussi à une certaine désillusion causée par la civilisation occidentale. Un mouvement actif contre la signature du traité de Versailles, né à Pékin dans les milieux d'étudiants, semblait annoncer, en effet, l'avènement d'un nationalisme chinois nouveau et intransigeant.

Nous lisons, en effet, dans l'ouvrage intitulé *La Chine et les Nations*, par M. Wang Ching-Wei (Paris, 1928, Gallimard), le passage suivant (p. 165-166) :

Notre unique ressource, à cette époque, fut le mouvement des étudiants, déclenché à Pékin le 4 mai 1919 et qui se répandit dans toute la Chine, mouvement qui demandait la suppression des traités, à l'intérieur, et la défense, à l'extérieur, de la souveraineté chinoise.

... Lorsque fut présenté à la signature le Traité de Paix avec l'Allemagne, les plénipotentiaires chinois, en présence de la colère des étudiants de Chine et de ceux qui résidaient à Paris, obéirent à la volonté nationale et refusèrent de signer.

Veut-on, au sujet de la jeunesse estudiantine chinoise, formée en majorité aux États-Unis, entendre un autre son de cloche ? Le comte Sforza, ancien ministre des Affaires Étrangères d'Italie, qui fut, avant la guerre, ministre en Chine, en parle dans ces termes :

Ce fut la grosse coupée, devenue dans ces dernières années une multitude, que le gouvernement de Washington érigea quand il disposa de son important pourcentage de l'indemnité des Boxers en faveur des jeunes Chinois qui fréquenteraient les universités américaines.

Phénomènes pénibles de demi-culture, mais ce n'est pas leur faute si ces jeunes gens ont mal compris, et mal digéré encore, une somme d'idées et de notions qui exigent une aristocratie mentale raffinée. Ils ignorent les difficultés parce qu'ils ne les voient pas. Ils reviennent en Chine avec un succédané anglais du Larousse, avec quelques manuels empiriques et ils donnent des leçons à tout le monde. Les vieux fonctionnaires chinois, tardigrades, certes, mais moins affamés que ces nouvelles couches, sont tous chassés peu à peu.

Ces malheureux jeunes gens ont été la cause principale de la rapide dissolution de Chine... Sans eux, le vieux cadre solennel aurait encore duré...

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que l'agitation dans les écoles soit une nouveauté en Chine. Au XVIII^e siècle, les bacheliers étaient si turbulents, si insolents et si violents que l'on dut créer à leur intention un tribunal spécial (cf. le P. de Magalhaens, dans sa *Nouvelle relation de la Chine*).

Comme le dit M. E. Hovelague, d'autre part, aux pages 280-281 de son ouvrage sur *La Chine*,

Si l'on veut voir ce que l'Asie pense de cette Conférence et de notre moralité, qu'on lise la protestation si sobre, si émouvante de la Chine à la Conférence de la Paix. Je ne connais pas de réquisitoire plus lumineux, ni plus logique, ni plus accablant. Le problème y est bien posé : aurons-nous deux moralités ? Celle que nous professons et celle que nous appliquons, l'une pour le Blanc, l'autre pour les autres races ; le droit pour nous, la force pour les autres ? C'est la doctrine même de l'Allemagne et du Surhomme qu'on applique, disent les Chinois. Qu'on le reconnaisse alors franchement, et que l'on abandonne cette transparente hypocrisie.

Quoi qu'il en soit, ils trouvent que cette Conférence, qui devait inaugurer une ère nouvelle, ne fait que confirmer l'ordre ancien ; elle n'apporte aucune solution aux problèmes fondamentaux de notre vie, qui ne sont pas d'ordre politique ou diplomatique, mais d'ordre économique et social. Une immense espérance avait traversé l'Asie. Elle a été déçue...

Dans une pareille atmosphère, comment l'appel adressé par le gouvernement soviétique au peuple chinois le 25 juillet 1919 et annonçant l'abandon par Moscou de tous les droits et privilèges impérialistes que l'ancien régime russe avait acquis en Chine, n'aurait-il pas produit, dans les milieux qu'il voulait toucher, une impression d'autant plus forte que les puissances alliées n'entendaient guère adopter la même ligne de conduite ? Dès lors des rapports s'établirent entre la III^e Internationale et un certain nombre d'intellectuels chinois, et de là résulta, au mois de mai 1921, l'organisation officielle d'un parti communiste chinois à Changhaï.

Au cours des premières années de son existence, le parti ne se développa que très lentement et circonscrivit son travail conspiratif aux milieux d'étudiants et d'ouvriers des villes. En 1924, quand les communistes chinois furent admis dans le Kuomintang, leur parti comptait tout au plus quelque 2.000 membres.

II. — Les communistes au sein du Kuomintang

¹ Pendant la seconde phase de son existence en Chine, qui a duré de 1924 à 1927, le communis-

me a institué une association déclarée et a bénéficié de l'alliance avec le Kuomintang, ce qui lui a permis de prendre un essor inconnu auparavant. Le communisme a connu alors une expansion rapide non seulement parmi les intellectuels et les ouvriers, mais aussi à la campagne, auprès des paysans. Dans toute la Chine méridionale et dans la vallée du Yangtzé, des associations paysannes ont été organisées sur une large échelle sous les auspices du communisme. Tant et si bien que, au début de l'année 1927, avant la rupture entre les communistes et le Kuomintang, le parti communiste comptait 57.967 membres adultes et 35.000 adhérents parmi la jeunesse. Les associations ouvrières placées sous l'influence communiste auraient compté 2 millions 800.000 membres ; quant aux paysans enrôlés dans les organisations communistes, leur nombre aurait été de 9.720.000. Tout en faisant une part à l'exagération de ces chiffres de source communiste, on n'en doit pas moins reconnaître le rapide progrès réalisé par le communisme au cours de cette période, qui fut, il est vrai, particulièrement propice à son extension.

A ce titre, il n'est pas sans intérêt d'examiner cette situation de plus près.

Pour comprendre l'attitude du Kuomintang à l'égard du communisme, il faut d'abord tenir compte de l'état d'esprit de Sun Yat Sen qui, dès 1923, s'est décidé à accepter l'appui soviétique. Cet état d'esprit de l'homme qui a joué un rôle si important dans l'évolution républicaine de la Chine apparaît favorable au bolchévisme pour des raisons que Sun Yat-sen fait lui-même connaître dans son traité sur le Triple Démisme.

La grande guerre européenne, y dit-il notamment, (p. 146), n'a pas supprimé l'impérialisme; ç'a été une guerre de rivalité entre les impérialismes des deux nations et non pas une guerre entre la sauvagerie et la civilisation... entre le droit et la force. Mais voici (p. 149) que se produit la révolution russe; 150 millions de Russes rompent avec les blancs et désapprouvent cette conduite envahissante de la race blanche. A présent ils pensent avec raison à former une alliance avec les nations asiatiques, plus faibles et moins développées, afin de résister aux autres races tyranniques... et de combattre l'inégalité au nom de l'Humanité.

Et voici un autre passage, non moins significatif (p. 138) :

Un Russe m'a dit: Pourquoi les grandes puissances du monde ont-elles attaqué Lénine? — Parce qu'il a osé faire cette déclaration: « Il y a dans le monde deux catégories de peuples; l'une d'elles est composée de 1.250 millions d'hommes et l'autre de 250 millions. Ces 1.250 millions sont opprimés par les 250 millions. Les oppresseurs agissent contre la nature et lui jettent un vrai défi. Nous, qui nous opposons à la force, suivons la nature. » — Nous, reprend Sun Yat-Sen, nous devons unir nos 400 millions d'hommes à ces 1.250 millions. Mais si nous voulons nous unir, nous devons prêcher le nationalisme; ... nous unir entre nous-mêmes, ensuite nous allier avec les nations plus faibles et plus petites. Une fois la force abattue... alors nous pourrons nous occuper du cosmopolitisme.

Notons, d'ailleurs, qu'à certains égards, les idées de Sun Yat-sen ne s'éloignent pas (du

moins théoriquement) des conceptions communistes.

Le troisième *minn* déclare, en effet, que le peuple a droit à toutes les ressources nationales. Sun Yat-sen le commente comme suit :

Deux moyens ont été fixés par le parti nationaliste pour réaliser pratiquement le troisième principe, à savoir: la suppression des privilèges de la propriété et la restriction du capital... Au point de vue historique, les hommes proviennent de l'évolution des animaux, puis ils ont formé les sociétés, et ces sociétés primitives ont été des sociétés communistes. En créant le capitalisme commercial, l'apparition de la monnaie a supprimé le communisme, et l'invention des machines a suscité le capitalisme industriel... La question sociale ne pourra trouver de solution que dans le retour à une nouvelle époque communiste. Et ce retour se fera par l'application de notre troisième principe. Le communisme est l'idéal du troisième principe. L'idée profonde de nos trois principes, la voici: possession par le peuple, gouvernement par le peuple, jouissance au peuple. Et le sens de ces trois formules est le suivant: l'Etat est la propriété commune des citoyens; le gouvernement est l'administration commune des citoyens. Ainsi donc, relativement à l'Etat, le peuple n'a pas seulement communauté de biens, mais tout peut être commun. Et c'est lorsque le peuple aura ce désir d'une communauté possible de toutes choses, que sera vraiment atteint le but de notre troisième principe; c'est là aussi la grande paix mondiale que rêvait Confucius. (Cf. A. Duboseq, *Les trois principes de Sun Yat-Sen*, dans le *Temps* du 9 juillet 1928.)

D'autre part Sun Yat-sen n'a pas été sans causer avec des révolutionnaires russes lors de ses voyages à l'étranger. Peut-être a-t-il eu l'occasion de consulter Lénine. En tout cas, dès l'avènement du bolchévisme au pouvoir, Sun Yat-sen s'est empressé de câbler à Lénine, de Changhaï, ses félicitations en 1918. On vient de voir dans quel sens Sun Yat-sen entendait sa collaboration avec le bolchévisme. Il y voyait un allié naturel dans la lutte contre l'impérialisme occidental pour la réalisation de l'unité et de la sécurité nationales de la Chine. Les visées internationales, le cosmopolitisme, suivant l'expression de Sun Yat-sen, n'étaient qu'« une musique d'avenir ». D'ailleurs, tout en lançant ses appels enflammés contre le capitalisme et en préconisant les méthodes les plus violentes afin de précipiter l'instauration de la dictature prolétarienne dans le monde entier, les dirigeants des Soviets surent fort bien s'adapter aux besoins de leur propagande suivant les pays et suivant les milieux.

La déclaration commune faite par Sun Yat-sen et l'émissaire soviétique en Chine, Albert Ioffé, le 26 janvier 1923, après le premier contact entre le nationalisme chinois et le communisme soviétique, fournit une excellente preuve de cette souplesse bolchéviste. Les deux signataires du communiqué y déclarent, notamment, que l'ordre communiste ou même le système soviétique ne peuvent pas être actuellement introduits en Chine, où n'existent pas les conditions voulues pour l'heureuse application du communisme ou du soviétisme. Mais cette constatation n'empêche pas M. Ioffé de déclarer que, pour la Chine, le principal et le plus urgent problème est celui de son unification et de sa complète indépendance.

dance nationale. Pour la réalisation de ce but, la Chine peut compter sur la plus chaleureuse sympathie de la part du peuple russe et sur l'appui de la Russie (1).

L'été suivant Chang Kai-Shek se rendit en Russie en qualité d'agent de Sun Yat-sen pour y étudier sur place le système soviétique. Il y resta pendant six mois et, au retour, présentait un rapport favorable à la collaboration sino-soviétique. Aussi, en septembre 1923, Michel Borodine arrivait-il à Canton ; bientôt après, on le nommait conseiller auprès du Kuomintang.

Notons ici, toutefois, que Sun Yat-sen ne s'est rallié au bolchévisme qu'après avoir fait des démarches auprès des autres pays. Il semble que les études poursuivies par lui sur les diverses formes de gouvernement au cours de ses voyages, l'aient amené à donner ses préférences aux systèmes anglais et américain. En 1923, par exemple, il a indiqué aux anciens combattants des Etats-Unis et du Canada son désir d'avoir recours à leur expérience pour la réorganisation de l'armée chinoise sur des bases modernes. Il a, en outre, envoyé son secrétaire, M. Eugène Chen, à Hongkong et à Londres en le chargeant de la même mission auprès du gouvernement britannique. Des démarches analogues, enfin, auraient été faites par lui à Berlin. C'est seulement après l'échec de toutes ces tentatives que Sun Yat-sen s'est finalement décidé à se rapprocher des Soviets, en la personne de M. Karakhan, qui avait remplacé à Pékin M. Ioffé en qualité d'envoyé soviétique.

Une fois arrivé à Canton, Borodine ne tarda pas à se rendre compte que l'organisation était ce qui, en Chine, faisait principalement défaut. Il promit aussitôt de fournir à des conditions très acceptables les armes et les munitions nécessaires, ainsi que de faire venir des instructeurs civils et militaires pour la réorganisation du parti et des forces armées selon le modèle soviétique (2).

La situation à laquelle Borodine devait faire face à Canton n'était pas pour faciliter une tâche d'organisation. D'abord la direction du parti manquait d'unité de vues et d'un but nettement défini. Les relations se bornaient aux rapports personnels des principaux meneurs avec Sun Yat-sen. Rien ne permettait l'élaboration et l'exécution d'un programme d'action. En dehors de Sun Yat-sen lui-même, qui avait des

vues nettes sur le sort des masses rurales, les membres du parti, recrutés surtout dans les classes moyennes, n'avaient pas d'attaches avec les masses populaires. Au point de vue militaire, le Kuomintang dépendait de quelques chefs opportunistes qui accordaient leur appui alors surtout qu'ils pouvaient faire triompher leurs visées personnelles sous le couvert de l'autorité du nom de Sun Yat-sen. Depuis la chute de Yuan-Shi-Kai en 1915, on pourrait citer plusieurs cas d'abandon de Sun Yat-sen par ses amis militaires. D'ailleurs, la province de Kwangtung, comme tant d'autres, était aussi mise en coupe réglée par des « généraux ».

Bref, fort du consentement de Sun Yat-sen, Borodine se mit à la double tâche de l'organisation d'un parti uni et de la concentration de ses efforts sur des objectifs bien délimités. Le mécanisme du parti fut refondu sur le modèle soviétique. L'autorité fut concentrée au sein d'un Comité Exécutif Central responsable devant un Congrès National des Délégués se réunissant deux fois par an. Les Comités locaux élaient leurs délégués au Congrès, lequel procédait aux élections du Comité Exécutif, dont, à son tour, émanait un Bureau Politique, investi du pouvoir exécutif. Ce système très compliqué était destiné à empêcher que quelqu'un pût s'ériger au-dessus du parti. Mais (l'exemple de Moscou l'a démontré), malgré toutes ces précautions, le jeu de factions ne peut être totalement éliminé à l'intérieur des organismes ainsi constitués ; aussi, en fin de compte, assiste-t-on à la naissance d'une autocratie pure et simple d'une personnalité qui s'empare de tous les leviers de commande.

A cette organisation Borodine ajoutait le recensement de tous les membres du parti et l'observation d'une très stricte discipline. Il arrivait à atteindre son double objectif : rendre chaque membre « conscient, actif et responsable », et doter le parti d'un mécanisme centralisé et contrôlé par quelques chefs responsables.

Ce programme fut soumis au premier Congrès National du parti, en janvier 1924. Ses lignes générales, adoptées par Sun Yat-sen, étaient les suivantes : coopération avec la Russie Soviétique et le parti communiste chinois ; anti-impérialisme, application du programme ouvrier-paysan. Le Congrès qui approuva toutes ces décisions fut, peut-être, le plus important que compte l'histoire du Kuomintang. De là date, en effet, l'impulsion reçue par les forces sudistes et qui les a portées d'abord sur le Yang-tzé et plus tard à Pékin. Du point de vue particulier auquel nous nous plaçons ici, retenons aussi le fait de l'admission du parti communiste au sein du Kuomintang. Il fut bien entendu, d'ailleurs, que les communistes acceptaient le programme du Kuomintang, tandis que ce dernier, en admettant les communistes parmi ses membres, n'en épousait pas les principes et se bornait à leur emprunter les formes de leur organisation.

(1) C. Fisher, dans son intéressant ouvrage sur la politique mondiale des Soviets (en français, chez Payot) donne beaucoup de précisions au sujet des rapports russo-chinois. Il cite, entre autres, une lettre de Tchitchérine à Sun Yat-sen du 4 décembre 1923 (p. 574), dans laquelle le Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères indique que la propagande et l'organisation sur une grande échelle sont surtout nécessaires à la Chine. Quant à Karakhan, le 7 janvier 1924, il fait ressortir à Sun qu'un décret agraire serait le levier principal.

(2) C'est en octobre 1924 qu'un croiseur russe, le *Vorovsky*, a apporté des armes à Canton, salué de 21 coups de canon par les batteries de Whampoa. Le 11 octobre, jour anniversaire de la fondation de la république, Sun Yat-sen donna au Yamen du gouvernement une réception solennelle. Le corps consulaire y assista, ainsi que le nouveau consul russe et tout l'équipage du *Vorovsky*, officiers et matelots. (Cf. B. Q., 27 novembre 1924.)

Ce détail, dont l'importance ne saurait échapper à personne, a été précisé, avec toute la netteté voulue, par Chang Kai-Shek dans une déclaration qu'il a faite après sa démission :

Pendant plusieurs années, a-t-il dit, on m'a considéré comme favorable à la politique d'amitié avec la Russie et l'admission des communistes. À mon retour d'un voyage d'étude en Russie, j'ai eu des opinions très nettes quant aux différences essentielles entre ces deux politiques... Il m'a été impossible de convertir le savant docteur (Sun Yat-sen) à ma façon de voir, mais j'ai tenu à connaître la sienne. Il a dit : « Il n'y a pas de place en Chine pour la coexistence du communisme avec le Kuomintang. Nous devons admettre les communistes et les convertir; le Triple Démisme constituera un bon creuset. » Cela est plus que suffisant pour montrer qu'en admettant les communistes au sein du Kuomintang, le Docteur Sun n'entendit jamais de le faire au détriment des intérêts de son parti.

Il faut remarquer, enfin, que le programme préparé par Borodine et soumis au premier Congrès National, tout en étant un exposé de vues hardies, n'en était pas moins très habilement adapté aux conditions en Chine. Il s'adressait à l'aile gauche du Kuomintang, mais n'était nullement communiste.

(A suivre.)

B. NIKITINE.

VARIÉTÉS

UN PÈLERINAGE DANS L'INDE MÉRIDIONALE

Tous les douze ou treize ans — rien d'absolument fixe dans la périodicité de ce miracle — les eaux des neuf rivières sacrées se réunissent pendant quelques heures et émergent de neuf puits dans la citerne de Mahamakham à Coumbaconam. Comment le Gange, la Cauvery, la Godavari, la Narbadda, et les autres arrivent-elles jusque-là? Inutile de le demander : ou vous y croyez, ou vous n'y croyez pas. Qu'en pensent les brahmanes du temple voisin? L'un est conseiller municipal, un autre archéologue du gouvernement; on les reconnaît à peine aujourd'hui, plus qu'à demi nus, la tête rasée et sans turban, le front orné d'un signe de Vichnou fraîchement peint; et ils disent : « Les puits existent; un phénomène analogue se produit dans le Cachemire; le gouvernement de l'Inde l'a reconnu ». Que voulez-vous de plus?

Viendra-t-il autant de pèlerins que d'habitude? L'année a été mauvaise, l'argent rare, les prix en baisse, les impôts de rentrée difficile. Mais la foule n'en arrive pas moins en rangs pressés, par la route et le train : vingt mille avant-hier, quarante-cinq mille hier, près de cent mille

aujourd'hui : le miracle n'a point perdu de son attrait. Tous ces gens s'approchent de la citerne, y entrent, se trempent dans chacun des puits que marquent de longues perches. Dans un coin, une machine poussive pompe l'eau... et la vase, pour que le niveau reste constant dans la citerne; car il y a là des sources abondantes, quelle qu'en soit l'origine. Le soleil brasse, l'odeur fade est écœurante; la boue fétide, remuée par ces milliers de pieds, émet des nuées de miasmes; jadis, le choléra comptait de nombreuses victimes pendant ces jours de fête; mais maintenant l'eau est « verdunisée », les sources douteuses sont fermées, les cafés étroitement surveillés, les marchands de victuailles contrôlés comme de dangereux criminels; et l'hygiène règne... un peu plus qu'autrefois.

Dans les rues de la ville, c'est une cohue bigarrée. Une procession s'avance : les divinités sivaïtes sont portées à la citerne pour y être baignées, Iswara sur son taureau d'argent, Soubrahmanya sur son paon au long cou, Vigneswara à la tête d'éléphant; leur face d'or, sans expression, brille à travers d'énormes guirlandes de fleurs aux parfums entêtants. Les dieux vichnouïtes ont été promenés, hier, sur un char gigantesque, que dix mille hommes ont peine à mouvoir, qui encombre encore tout un côté de la place, tout garni d'étoffes multicolores, avec quatre chevaux colossaux, des chevaux cabrés faits de bois léger et de carton-pâte.

Mais voici les boutiques d'une foire et d'une kermesse. « Voulez-vous voir une femme à deux corps et quatre jambes? » — Non, merci! — « Alors, dans ce musée de figures de cire, le mahatma Gandhi? »; à parler franc, il est plus vrai que nature! Un gramophone électrique se met tout à coup à hurler : « C'est moi qui va épouser Bella »; et la voix faubourienne de Harry Lauder, le célèbre chanteur de café-concert, raconte les amours d'un gars de Glasgow en face des dieux de Siva.

C'est le progrès!

P. M.

Généralités

Les aspirations asiatiques de l'Italie. — Dans un entretien accordé par lui au rédacteur naval du *Daily Telegraph*, M. Hector Bywater, le Duce ne s'est pas contenté de donner les raisons géographiques pour lesquelles l'Italie tient à posséder une puissante marine; il a aussi indiqué de quel côté vont les aspirations coloniales de son pays.

Après avoir constaté que « trente des capitales des provinces italiennes sont situées sur les côtes » et que « Rome elle-même est proche de la mer », enfin que « la géographie est un fait immuable qui détermine les destinées d'un peuple », M. Mussolini a déclaré que les aspirations de son pays ne se portent ni sur l'Europe ni sur les pays d'Outre-Atlantique. « Ni en Europe, ni au delà de l'Océan, il n'est utile de tenter quelque chose », estime-t-il. Par contre, l'Asie et l'Afrique doivent retenir l'attention de l'Italie ; voici pourquoi :

La géographie et l'histoire nous autorisent à prendre l'Asie et l'Afrique pour objectifs. Parmi les grandes puissances occidentales européennes, nous sommes la plus proche de ces deux continents. Que personne ne se méprenne sur la signification de notre tâche. Nous ne songeons à aucune conquête territoriale. Il faut que tout le monde le sache, nous songeons à une expansion naturelle qui permettrait une collaboration entre l'Italie, d'une part, et les peuples d'Afrique et d'Extrême-Orient, d'autre part. Nous songeons à la mise en valeur des ressources encore incalculables de ces deux continents, plus particulièrement du continent africain, dans le dessein de les associer plus étroitement au cercle du monde civilisé. L'Italie est en mesure d'accomplir cette tâche.

Cette déclaration n'est pas la seule que M. Mussolini ait faite sur le sujet (nous voulons dire sur le rôle que l'Italie peut et doit jouer en Extrême-Orient) au cours des derniers mois ; aussi conviendra-t-il d'y revenir et de la rapprocher de quelques faits récents dont, à notre vif regret, l'Asie française n'a pas encore pu parler.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

La presse indochinoise et le nouveau gouverneur général. — Si l'opinion publique de la colonie s'étonne du retard apporté au départ de M. Robin pour l'Indochine, elle accueille sa nomination avec une faveur marquée.

Parmi les journaux de Cochinchine, la *Dépêche* écrit :

Grâce à M. Laval, M. Robin l'a emporté. Tant mieux pour l'Indochine... Parmi les candidats administratifs, j'estime que M. Robin est de beaucoup le plus qualifié. Il nous fallait en Indochine un chef, M. Robin est un chef dans toute l'acception du mot... M. Robin nous recommandera peut-être avec la formule du gouverneur général de carrière...

L'article conclut :

L'Indochine a à sa tête un homme. Nous devons lui faire confiance et, nous rangeant derrière lui, travailler tous au relèvement de l'Indochine.

L'*Opinion* écrit :

Planteurs, riziculteurs, commerçants réclamaient l'envoi d'un parlementaire. Paris est resté sourd à cet appel. Il faut reconnaître cependant que nul choix ne pouvait être plus éclairé et préféré du pays. La tâche qui attend

M. Robin est lourde et grande, mais c'est un homme vraiment apte à la mener à bien. Saluons avec satisfaction cette nomination...

M. Robin a comme qualité essentielle l'esprit de décision ; il a horreur des situations fausses et des demi-mesures. Il a donc fait nécessairement quelques mécontents ; mais il compte parmi les hauts fonctionnaires les plus éminents que l'Indochine ait eus.

A son tour, l'*Impartial* écrit :

M. Robin a la réputation d'un homme énergique et droit. Sa désignation sera-t-elle accueillie avec sympathie par l'Indochine ? Oui, car avant tout l'Indochine est lasse des atermoiements et de l'indécision. Il lui faut un chef et M. Robin peut être ce chef. A des heures tragiques dans l'histoire d'Indochine, il a prouvé qu'il en avait l'âme. Attendons-le aux actes. Souhaitons que ce pays connaisse une ère nouvelle de travail et de confiance sous le proconsulat de M. Robin, vieil Indochinois sans indulgence pour les arrangements trop faciles des « associations de camarades ».

Au Tonkin, le *Courrier d'Haiphong* s'exprime dans les termes suivants :

L'énergie et la loyauté de M. Robin sont trop connues de ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher pour qu'il soit nécessaire de les vanter. Avec lui, le gouvernement général de l'Indochine suivra une politique nette et droite, exempte de ces finasseries auxquelles on s'est complu parfois et qui ne donnent pas toujours de très brillants résultats. Et surtout, nous n'aurons pas à redouter, comme eût été le cas avec un parlementaire, ce régime des promesses point ou mal tenues, qui conduit toujours à de sérieuses difficultés.

De ce que M. Robin est un chef et un homme d'ordre, il ne faudrait pas conclure qu'il n'est pas un homme de progrès. Il suffit, pour se rassurer sur ce point, de relire le discours qu'il prononçait à la dernière session du Conseil de gouvernement tenue avant la création du Grand conseil. Il y témoignait, en matière de politique indigène, d'un libéralisme aussi intelligent qu'étendu.

Il est vrai que son nom reste attaché à la répression des troubles communistes. Mais en la circonstance, aussi bien comme résident supérieur au Tonkin que comme gouverneur général intérimaire, il n'a fait que mettre en pratique la formule de M. Pierre Pasquier, dont on ne saurait nier les sentiments indigénophiles : « Entre eux et nous, c'est une question de force. »

D'une intelligence et d'une culture étendue, connaissant parfaitement l'Indochine pour y avoir fait toute sa carrière et occupé d'importantes fonctions au gouvernement général, énergique et clairvoyant, M. Robin est bien le chef qui convient en des heures difficiles. Et il donne une belle preuve de dévouement en acceptant de quitter sa retraite pour venir faire face ici à une tâche terriblement lourde.

Tournons-nous maintenant vers la presse indigène ; la plus intéressante à consulter est assurément celle du Tonkin, parce que c'est dans ce pays que M. Robin est le mieux connu. L'*Annam nouveau* de M. Nguyễn-van-Vinh déclare avec une franchise un peu rude :

Nous nous inclinons devant le choix du gouvernement métropolitain et nous saluons le retour parmi nous de cet ancien que nous avons vu à l'œuvre, tant à la tête du Tonkin qu'à l'intérim du gouvernement général, dans les moments les plus critiques de notre histoire.

M. Robin passe à bon droit pour un homme de décision qui n'hésite pas devant les plus terribles responsabilités à prendre.

Il a commis des erreurs, de lourdes erreurs même, qu'il reconnaît ou ne reconnaît pas. Mais nous connaissons M. Robin pour un chef qui préfère se tromper plutôt que de ne rien faire devant les problèmes urgents qui se posent. C'est peut-être là la qualité qui l'a désigné au choix de M. Laval et du gouvernement de M. Doumergue, pour prendre en main une Indochine ruinée, saignée à blanc, en désarroi, ne sachant plus quoi faire pour se remettre sur ses pieds et aller droit vers la destinée promise à ses possibilités.

Dans la situation où nous sommes, nous ne pouvons que lui faire confiance et souhaiter de tout notre cœur qu'il sache osier les gestes de salut que nous attendons tous, Français et Annamites.

M. Robin nous est envoyé au moment où le chef suprême de la colonie doit réussir immédiatement à améliorer sa situation ou laisser sa charge à d'autres.

Qu'il réussisse donc, et nous dirons qu'il nous aura été imposé à bon escient, non pas comme un défi à l'opinion publique déchaînée contre lui à la suite de ses erreurs, mais parce qu'ayant osé ces erreurs, il était jugé seul capable de prendre des décisions qui, cette fois, auront été heureuses.

La *Patrie annamite*, journal de M. Pham-Quynh, s'exprime sur un ton bien différent. Dans un article intitulé « Peint par lui-même : M. René Robin », l'auteur, M. Nguyen-tien-Lang, commis à la Résidence supérieure, qui a appartenu naguère au cabinet de M. Robin, analyse longuement le caractère du nouveau gouverneur général. Il le couvre de louanges avec un luxe d'expressions dithyrambiques qui laisse deviner combien la *Patrie annamite* est désireuse de s'attirer la sympathie du nouveau chef de la colonie. Le portrait tracé par M. Nguyen-tien-Lang est dans l'ensemble assez exact. Il est certain que la qualité dominante du successeur de M. Pasquier est le goût de l'autorité et de l'action, la volonté de renverser même brutalement obstacles et résistances quels qu'ils soient et d'où qu'ils surgissent. « Une de ses formules favorites était celle-ci : Ne pas dire : *je ferai*, mais dire : *j'ai fait*. » M. Nguyen-tien-Lang ajoute que M. Robin est juste et bienveillant, ami des traditions du vieil Annam qu'il aime, et très favorable en même temps au jeune Annam.

L'accord de restriction caoutchoutière. — L'accord réglementant la production et l'exportation du caoutchouc, au sujet duquel des pourparlers se poursuivaient depuis près d'un an, et dont l'aboutissement commençait à être mis en doute, a été signé à Londres le 28 avril par les représentants des associations de producteurs de Malaisie, des Indes anglaises, de Ceylan, des Indes néerlandaises, de l'Indochine, de Birmanie, de Bornéo, de Sarawak et du Siam.

Seules ont été fixées, jusqu'à présent, les quotes-parts correspondant à la production potentielle des divers pays et qui serviraient de base à la restriction. A cette production de base s'appliquera un pourcentage de réduction que déterminera périodiquement un comité international, et que les gouvernements auront la charge de faire respecter.

On ne sait pas encore exactement quel sera le

pourcentage de réduction initialement adopté. Mais la situation statistique du caoutchouc montre qu'une restriction énergique serait immédiatement nécessaire. D'après un membre influent de la *Rubber Growers Association*, les stocks mondiaux actuellement estimés à 650.000 tonnes seraient supérieurs de 230.000 tonnes à la normale. La production de cette année surpassant la consommation de 150.000 tonnes, il y aurait donc à résorber un excédent de 380.000 tonnes. Les contingents alloués aux divers pays producteurs donnant un total un peu supérieur à un million de tonnes, on voit qu'un pourcentage de restriction de 30 % permettrait de résorber l'excédent en quinze mois, l'accroissement de la consommation devant probablement permettre de réduire ce délai.

La condition essentielle de la réussite du plan consistera donc dans l'action énergique des gouvernements.

La principale difficulté résidera dans l'élaboration et surtout dans l'application de mesures administratives ou législatives. A cet égard, tout dépendra de la vigueur avec laquelle le gouvernement néerlandais réfrénera l'indiscipline des planteurs indigènes.

Si certaines dispositions du plan international de restriction apparaissent assez difficiles à appliquer rigoureusement, par contre les stipulations relatives à nos plantations indochinoises sont d'une netteté absolue ; elles sont en outre très favorables aux intérêts de la colonie.

Etant donné que la consommation française représente quatre fois le montant de la production de l'Indochine en 1933, soit 17.191 t., il ne pouvait être question de réduire la part des colonies françaises dans l'approvisionnement de la métropole, alors que la balance commerciale avec l'étranger est déjà largement déficitaire depuis ces dernières années et qu'au surplus la politique suivie depuis la guerre a consisté à équiper l'Indochine de telle sorte qu'elle puisse assurer à la métropole la totalité du caoutchouc nécessaire.

Or ce résultat n'est plus très loin d'être acquis. Quand les 110.000 hectares déjà plantés seront en pleine maturité, la production indochinoise semble devoir atteindre, sinon dépasser 75.000 tonnes.

Néanmoins, les planteurs indochinois, dans un but de solidarité, n'ont pas cru pouvoir rester en dehors d'une entente internationale aussi capitale pour l'avenir de l'industrie caoutchoutière dans le monde entier. Il a donc été convenu, en plein accord avec le gouvernement général de l'Indochine et le gouvernement français, que :

1° L'interdiction de planter prévue par le plan international sera appliquée en Indochine ;

2° Par contre, aucune restriction ne sera imposée à la production indochinoise tant que celle-ci n'aura pas dépassé 30.000 tonnes par an ;

3° Sur le tonnage au-dessus de 30.000 tonnes et jusqu'à concurrence du montant réel de la consommation fran-

caise durant l'année précédente, une restriction de 10 % seulement sera appliquée;

4° Enfin, c'est seulement sur les tonnages qui dépasseraient la consommation annuelle française que le pourcentage de restriction, alors en vigueur sur les plantations anglaises et hollandaises, jouera pour le plein;

5° De plus, à aucun moment, la restriction ainsi imposée à l'Indochine ne pourra être supérieure à celle qui sera appliquée à la même époque dans tout autre pays producteur de caoutchouc adhérant au plan international de réglementation.

Il est facile de se rendre compte à quel point sont anodines les restrictions acceptées par les planteurs indochinois; les autres producteurs n'auraient d'ailleurs pas songé à en proposer de plus sévères, la consommation française constituant un débouché trop indiqué. Ainsi, quand la production indochinoise atteindra, vers 1937, le chiffre de 40.000 tonnes, la restriction ne portera que sur 1.000 tonnes, c'est-à-dire qu'elle sera seulement de l'ordre de 2 1/2 %. C'est dire que les plantations indochinoises profiteront de tous les avantages du plan sans en subir les inconvénients.

Ajoutons que le gouvernement français a, sans retard, donné son approbation à l'adhésion apportée à l'accord par les planteurs indochinois. Comme lui, les gouvernements anglais et hollandais se sont déclarés favorables à la mise en application du programme résumé plus haut et le texte intégral a été publié en Angleterre parmi les documents officiels.

ANNAM

Une cérémonie royale. — Le 26 mars a eu lieu au palais de Thai-hoa la grande cérémonie dite de Dai-Trieu-Ha, au cours de laquelle la cour a présenté au souverain ses vœux traditionnels. M. Graffeuil, gouverneur général par intérim, les résidents supérieurs d'Annam et du Tonkin, le gouverneur de la Cochinchine y ont assisté, ainsi que les autorités du protectorat et les principales personnalités de la ville de Hué.

S'adressant à l'empereur qui, en grand costume impérial, avait pris place sur son trône, le gouverneur général *p. i.* se fit l'interprète du président de la République, du ministre des colonies et du gouverneur général titulaire, ainsi que de tous les Français d'Indochine, pour lui exprimer, à l'occasion de son mariage, la joie sincère et profonde que tous éprouvent de l'accomplissement de cet heureux et grave événement. Le gouverneur général a ajouté :

Comme dans tous vos actes, depuis que vous avez pris le sceptre impérial, vous avez cette fois encore donné à votre peuple le prestigieux exemple d'une volonté souveraine, ardemment éprise de nouveautés, mais également désireuse de ménager l'harmonieuse transition entre les mœurs d'un passé vénérable et les nécessités entrevues des prochains avènements. Un an à peine après être revenu habiter leur demeure, vous avez réjoui l'âme de vos illustres ancêtres en accomplissant le devoir le plus sacré de la tradition dynastique. Vous avez comblé les vœux des augustes reines qui veillèrent maternellement sur votre enfance et dans un palais rajeuni, dans un décor digne d'elle, vous

avez installé la gracieuse souveraine dont les charmes, la douceur et la bonté seront bientôt célébrées par tout le royaume.

Le gouverneur général a conclu en disant les vœux que le gouvernement de la France et tous ceux qui sont ici ses représentants forment pour la prospérité de son règne et de son impérial foyer.

Se levant alors pour répondre au gouverneur général, S. M. Bao-dai, après l'avoir remercié des vœux et des félicitations exprimés, a précisé en ces termes la portée de l'événement que constitue son mariage :

Je viens d'accomplir un acte important de ma vie. J'ai conscience de l'avoir fait en conformité non seulement du secret désir de mon cœur, mais aussi du plus impérieux devoir de la tradition dynastique. J'ai le grand bonheur de m'associer à une compagne dont l'éducation s'harmonise avec la mienne et réalise le symbole de l'Annam d'aujourd'hui, en voie d'évolution vers de nouveaux progrès. Par une investiture solennelle, je viens de l'élever au rang suprême, voulant marquer par ce geste ma volonté de rénover les mœurs du palais dans un sens plus conforme à la civilisation moderne. Mes intentions ont été parfaitement comprises de mes sujets qui ont accueilli la nouvelle de mon mariage avec un élan et une sympathie qui m'ont profondément touché.

Un haut mandarin du cabinet impérial déposa alors sur la table disposée devant le trône un coffre de laque rouge et or, dans lequel était renfermé un livre de soie brodée contenant les vœux que forme la cour pour le bonheur des souverains. Les dignitaires et les mandarins de la cour, auxquels s'était jointe la délégation du Tonkin en grand costume de cérémonie, rangés sur la vaste esplanade qui précède le palais, accomplirent alors devant le trône, dans un cadre imposant et traditionnel, les trois inclinaisons du buste.

Après le mariage royal. — Il serait vain de dissimuler que le mariage de S. M. Bao-dai pose un certain nombre de problèmes politiques devant lesquels l'opinion indochinoise se trouve quelque peu déconcertée.

L'Annam nouveau insiste sur la nouveauté de l'acte accompli :

Le Roi ne fait pas que se marier; il nous donne une Reine, une vraie reine régnante, pour rompre avec la règle des Tú bát tri (quatre choses qui ne doivent pas être créées) édictée par Gialong lui-même, le fondateur de la dynastie.

Ces quatre choses qu'on ne doit pas créer à la cour d'Annam sont : 1° le Premier ministre (Tè-tuong); 2° la Reine régnante, le Roi étant sur le trône (hoàng hân); 3° le Premier docteur (Trang-nguyên); 4° le Chef des Eunuques (Hoan quan)

S. M. Khai-dinh avait déjà rompu avec la tradition, en faisant de S. E. Nguyễn-huu Bâi, son Premier Ministre.

Il se trouve que ce premier Premier Ministre annamite était un catholique et que la première reine régnante est également une catholique.

Le même journal, dans une correspondance de Hué, observe que le mariage du roi doit avoir certaines conséquences qu'il juge heureuses :

En appelant une Cochinchinoise sur le trône conjoint,

S. M. Bao-Dai reconquiert du coup le cœur du peuple cochinchinois dont la désaffection envers la Cour d'Annam et la personne royale date de loin. Depuis l'intronisation du jeune monarque, aucun fait n'a permis au peuple méridional de s'associer à la vie de l'Empire. Lors du retour de S. M. Bao-Dai dans ses Etats, alors que tout l'Annam-Tonkin est représenté dans les cérémonies et les fêtes officielles, la Cochinchine — omission involontaire ou voulue ? — a été laissée en dehors de ces manifestations rituelles et nous nous rappelons avoir lu dans un grand journal d'opinion annamite de Saigon, les échos de quelques représentants du Sud exprimant leur rancœur et leur déception de se voir écartés de ces événements qui intéressent toute la vie nationale annamite. Le mariage du Roi avec une Cochinchinoise réconciliera donc la Cour d'Annam avec la patrie du Sud qui se tournera de nouveau vers Hué, de même que la tournée royale au Tonkin a fait rentrer dans l'orbite de la politique impériale la patrie du Nord.

...D'un autre côté, l'élévation à la dignité de « Mère spirituelle du peuple d'Annam » d'une jeune fille moderne, évoluée, qui n'a d'autres titres à la couronne que son charme, son esprit et sa culture, montre que le Roi, chef suprême du pays, a su s'affranchir des préjugés de naissance et de classes, et incline de plus en plus vers les tendances démocratiques et libérales; son geste revêt une portée hautement symbolique et est très favorablement accueilli par la population et les classes intellectuelles du pays, complètement acquises aux idées nouvelles.

Mais ces commentaires sont ceux d'indigènes très évolués et de Tonkinois. Il est certain que le mariage du roi a dû causer une réelle déception dans l'opinion de l'Annam encore très attaché à la tradition, et particulièrement dans l'aristocratie de Hué où se recrutaient habituellement les épouses impériales.

On aurait tort, en tout cas, de s'étonner du fait accompli.

Ce mariage, observe justement le *Courrier d'Haiphong*, est la suite logique de l'éducation donnée à S. M. Bao-Dai. Le jeune souverain a été profondément francisé et il semble qu'on ait tenté, pendant le séjour qu'il a fait dans notre patrie, de l'assimiler. De ce seul fait, il lui était devenu à peu près impossible de trouver dans la haute société annamite une compagne de goûts et d'affinités répondant aux siens. L'éducation des filles ne s'y est pas encore transformée et la vie du souverain, aux côtés d'une jeune femme qui n'eût pas partagé ses goûts et ne l'eût pas compris, aurait été intenable. Quand on veut se donner la peine d'y réfléchir, il apparaît que S. M. Bao-Dai devait, sur ce point comme sur tant d'autres, rompre avec les vieilles coutumes. Pendant quinze ans, on a fait ce qu'il fallait pour en arriver là. Depuis le retour du souverain à Hué, on en a vu bien d'autres et ce n'est probablement pas fini. Ceux qui pensent que la Cour d'Annam devait demeurer ce qu'elle était dans le passé auraient dû protester depuis longtemps contre l'éducation donnée au souverain et demander, dès la mort de S. M. Khai-Dinh, que son successeur fût élevé dans la ville impériale, conformément aux rites, par des professeurs de caractères, recevant tout juste quelques leçons de français et de sciences occidentales. Ce n'eût pas été un mauvais système. En tout cas, on en a adopté un autre, qui était franchement opposé à celui-là. Le gouvernement français récolte ce qu'il a semé. Il reste à attendre pour savoir ce que sera la moisson.

Le régime sous lequel l'Annam a vécu jusqu'en ces dernières années devenait de plus en plus anachronique et l'organisation politique ne permettait pas d'y faire de changements sérieux. La puissance protectrice a pensé que, pour

changer tout cela, il convenait de former le futur souverain à ses disciplines et qu'il incomberait par la suite à ce dernier de transformer ses Etats. Il est certain qu'en la circonstance on n'est pas allé au hasard et qu'on a obéi à un plan mûrement délibéré. Quel qu'en soit l'auteur primitif, très vraisemblablement M. Pierre Pasquier, ce plan a été approuvé par le gouvernement de la métropole et suivi ponctuellement. On peut ne pas l'admirer. Mais il s'agit ici de politique et seuls les résultats comptent. C'est dans quelques années seulement que l'on pourra juger en équité.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Contre l'invasion sioniste. — Les journaux des pays sous mandat ont récemment, à différentes reprises, exprimé la crainte de voir les organisations sionistes déborder de la Palestine jusqu'au Liban et en Syrie. Pour calmer les appréhensions des populations placées sous le mandat français, le cabinet politique du Haut Commissariat a fait paraître, dans les journaux du 15 avril, le communiqué officiel suivant :

Le Gouvernement libanais et le Gouvernement syrien se sont faits les interprètes des inquiétudes éprouvées par les populations libanaise et syrienne en présence des rumeurs et des informations de presse relatives à de prétendues tractations entre le Haut-Commissaire et des organisations sionistes.

Ces informations sont fausses en tous points. Aucune négociation relative à l'installation de colonies sionistes au Liban ou en Syrie n'a été engagée entre le Haut-Commissariat et une personnalité quelconque. En outre, dès le mois de janvier, le Haut-Commissaire a tenu à prendre, sous les numéros 16/LR et 17/LR, deux arrêtés destinés à préciser et à compléter les moyens de contrôle dont disposent les gouvernements locaux en ce qui concerne les achats de terrains que tenteraient d'effectuer sur leurs territoires des éléments étrangers.

Manifestations turques à Antioche. — La venue du vali d'Aintab à Antioche, le 27 avril dernier, a fourni l'occasion, à un certain nombre de nationalistes exaspérés, de manifester contre l'ordre de choses existant. A en croire un correspondant de l'*Orient* (numéro du 3 mai), on avait fait circuler en ville, quelques semaines avant l'arrivée du vali, le bruit que les Turcs allaient entrer dans Antioche et le portrait du Ghazi avait été fleuri dans toutes les boutiques du quartier turc. Lorsque fut annoncée l'entrée du fonctionnaire turc dans la ville, toute la population turque, même les femmes, les enfants et les vieillards, se porta à sa rencontre, et ce fut un véritable délire, et les cris répétés de « Vive Moustapha Kémal ! Vive le peuple turc ! Sauvez-nous ! A bas les Arabes ! » Le gouvernement local ayant fait un fastueux accueil au représentant du Ghazi, l'enthousiasme des manifestants s'en trouva encore accru, à la grande irritation

des Syriens du Nord, qui se tournèrent aussitôt vers le représentant de la puissance mandataire. Ils lui demandèrent de faire connaître nettement les intentions de celle-ci au sujet du sandjak d'Alexandrette, des bruits tendancieux ayant couru et annonçant la prochaine cession du sandjak à la Turquie.

Par deux fois, le Haut-Commissaire de France a, de la façon la plus nette, opposé un démenti formel à ces racontars. Nous ne saurions reproduire en entier les notes par lesquelles le Haut-Commissariat a remis les choses au point et calmé la légitime émotion suscitée dans la Syrie du Nord par les manifestations dont nous venons de dire un mot ; du moins convient-il de citer le passage essentiel de la seconde d'entre elles. Après y avoir parlé de la venue du vali d'Aïntab à Antioche, cette note continue ainsi :

Les manifestations insolites qui se sont produites à cette occasion et les commentaires que ces manifestations ont provoqués apparaissent comme la suite d'une campagne de fausses nouvelles dont un récent communiqué du Haut-Commissariat a souligné le caractère fantaisiste. Si le fonctionnaire de passage a pu donner l'impression d'accueillir ces manifestations avec quelque complaisance, le Haut-Commissaire a reçu l'assurance que ce sentiment ne correspond pas à la politique du gouvernement d'Ankara, attentif au développement des amicales relations existant entre la France et la Turquie.

Le Haut-Commissaire saisit cette occasion d'affirmer qu'aucune négociation n'est et ne peut être engagée avec le gouvernement turc en ce qui concerne des modifications à apporter aux frontières du Sandjak délimitées depuis le 3 mai 1930. Des négociations de cette nature seraient en contradiction non seulement avec la politique française mais encore avec l'acte de mandat.

Ainsi se trouve confirmé, de la façon la plus catégorique, et expliqué en même temps le communiqué (publié le 13 avril dans les journaux de Beyrouth) par lequel le Haut-Commissariat avait déjà déclaré qu'Alexandrette resterait syrienne. Voici le texte de ce communiqué :

Certains journaux se sont fait l'écho d'une nouvelle selon laquelle le Sandjak d'Alexandrette serait éventuellement rétrocédé à la Turquie.

Le Haut-Commissaire est en situation d'affirmer que cette information tendancieuse ne repose sur aucun fondement. Il n'entre nullement dans les intentions de la Puissance Mandataire de se prêter à un pareil projet, et ceux qui propagent ces bruits n'ont d'autre objet que d'égarer l'opinion pour des fins personnelles.

*
**

C'était, paraît-il, le 13 mai que Moustapha Kémal devait prendre possession de sa bonne ville d'Antioche ; les chrétiens et les Alaouites de la cité ont voulu par avance dissiper les illusions de leurs concitoyens turcs en faisant le 5 mai au général Huntziger, le nouveau commandant supérieur de l'Armée du Levant, un accueil enthousiaste, quand il est venu passer pour la première fois en revue les troupes de la place. Pavoisée de bon matin aux couleurs françaises et syriennes, la ville avait pris un air de fête ; ses habitants, heureux de manifester leurs senti-

ments et de répondre ainsi aux turcophiles, acclamèrent le général Huntziger et la France ; les anciens combattants arméniens de la Légion d'Orient s'étaient joints à eux et étaient venus, de leurs villages du Djebel Moussa, proches d'Antioche, se masser dans la cour de la Résidence, drapeaux et insignes déployés... Ainsi, d'une manifestation en faveur de la Turquie, est sortie une manifestation contraire, francophile, qui s'est répétée à Hadjilar (à la frontière syro-turque), à Alexandrette et dans les villages arméniens du Djebel Moussa, que visita successivement le général Huntziger les 5 et 6 mai, au cours de sa tournée dans le Sandjak.

Rappelons à nos lecteurs, pour finir, quelle est, actuellement, la composition de la population dans le Sandjak d'Alexandrette. Ses 157.000 habitants se répartissent entre les trois cazas d'Antioche, d'Alexandrette et de Kirik-Kham, très inégalement peuplés de 102.400, 32.260 et 22.400 âmes respectivement. Dans le caza d'Antioche, les deux confessions les plus importantes sont celle des Alaouites (27.800 individus) et celle des Turcs (27.300). En s'appuyant sur de tels chiffres, le journal le *Chaab*, d'Alep, écrivait en avril que 70 pour 100 des habitants du Sandjak d'Alexandrette sont arabes ; on est en droit de penser qu'effectivement une telle estimation n'est pas éloignée de la vérité, et, en tout cas, de tenir pour assuré que la population du Sandjak est arabe en majorité.

Déclarations du Haut-Commissaire à Damas.—

Au cours de son récent voyage à Damas, le 8 mai, M. de Martel a reçu les membres de la presse syrienne de la capitale. Il leur a fait, sur ses impressions et sur ses projets, les déclarations que voici :

On me confirme de toutes parts que la récolte est bonne sur la presque totalité du territoire ; cela est de bon augure et permet d'espérer que la rentrée des impôts se fera dans des conditions normales. Le redressement financier auquel il a été nécessaire de procéder, et qui a été atteint au moyen de compressions et d'économies ayant permis d'équilibrer le budget, ne sera donc point compromis et l'on est en droit d'attendre une aisance de trésorerie susceptible de faciliter sa tâche au Gouvernement.

Si ces prévisions sont réalisées et surtout dépassées, on pourra même envisager une meilleure répartition des charges contributives des diverses parties de la population, répartition qui ferait porter principalement le poids des impôts sur ceux dont les ressources sont plus abondantes et prévoirait des détaxes ou des exonérations pour les régions qui auront été moins favorisées.

Le Gouvernement pourra en tous cas poursuivre plus aisément sa tâche de réorganisation, qui vise à doter le pays d'une administration qui ne soit point onéreuse mais dont l'effectivité soit néanmoins à la hauteur de ses obligations. Pour ce faire, il est indispensable que l'on continue de poursuivre, ici comme dans tous les pays atteints par la crise mondiale, une œuvre de réajustement et de réorganisation qui mesure exactement les dépenses du pays à ses ressources. Le présent gouvernement est entré résolument dans cette voie et achève l'œuvre déjà commencée sous l'ancien Cabinet ; il faut lui faire confiance et crédit.

La puissance mandataire elle-même se préoccupe de di-

minuer en ce qui la concerne les dépenses de gouvernement dont elle a la gestion afin de réduire les charges imposées au budget des intérêts communs. Dans la limite où des compressions de dépenses auront été réalisées, je ne me refuserai pas à envisager des abaissements de tarifs ou même des diminutions de taxes ou d'impôts pour donner satisfaction aux réclamations dont je suis saisi; mais il doit être bien entendu que le chiffre minimum des ressources prévues pour l'exécution du programme économique ne devra point en être affecté.

Quoi qu'en disent d'aucuns, portés à une critique systématique et de parti, mon programme tient; il est en voie de réalisation. Le rail est poussé au nord et atteindra la frontière irakienne dans quelques mois; les travaux d'aménagement de la piste de Damas en direction de Bagdad sont en voie d'achèvement; une convention sera signée prochainement pour l'agrandissement du port de Beyrouth; des travaux importants d'aménagement et d'équipement répondant aux besoins des diverses régions de la Syrie et du Liban sont également prévus pour les prochains exercices.

Ceux qui jusqu'ici ont surtout consacré leur activité à une agitation stérile se refusent par esprit de parti à voir les avantages d'un programme qui est, dit-on, sans portée utile et n'a pour but que d'enrichir les sociétés concessionnaires. Cependant, c'est bien d'excès de politique que souffre ce pays et il était temps de se rappeler que l'économique tient le politique.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

Restriction de l'immigration israélite. — Un communiqué officiel du gouvernement palestinien, publié dans les premiers jours de mai, fixe à 5.600 le nombre des ouvriers juifs autorisés à entrer dans le pays durant le semestre avril-septembre 1934, dont 485 femmes. De ce chiffre il sera déduit les 1.350 certificats d'immigration accordés par avance au cours du mois précédent.

L'Agence Juive avait demandé au Gouvernement, pour le même semestre avril-septembre, 20.400 certificats d'immigration.

Cette résolution gouvernementale a provoqué une profonde amertume parmi la population juive, car le pays se plaint d'un manque de main-d'œuvre et de telles restrictions sont de nature à décevoir un grand nombre d'entreprises. Dans les orangeries, en particulier, l'expédition des oranges se heurterait, du fait du défaut de main-d'œuvre, à des difficultés toujours grandissantes, si bien que les élèves des classes supérieures des écoles ont dû, cet hiver, être envoyés dans les colonies agricoles, pour participer aux travaux les plus urgents. Le même manque d'ouvriers se fait sentir, d'ailleurs, dans les villages arabes les plus proches des colonies juives, les cultivateurs étant tous occupés dans leurs propres orangeries.

À la fin d'avril déjà, les journaux avaient annoncé que le gouvernement avait résolu de réduire considérablement, à partir du mois de septembre, le nombre des permis accordés aux médecins étrangers de nationalité non palestinienne. Comme on compte actuellement en Palestine 1.600 médecins et 500 dentistes et que le nombre des nouveaux arrivants exerçant ces professions va toujours croissant, il a été décidé que les médecins entrant dans le pays à partir du dé-

but d'octobre 1934 devront y demeurer deux ans (laps de temps exigé pour la naturalisation) sans y pouvoir exercer leur profession.

Une nouvelle colonie germano-sioniste près de Jérusalem. — On a appris à la fin du mois dernier qu'un groupe de capitalistes venait d'acquérir, sur les montagnes des environs de Jérusalem, tout près de la ville, un domaine où seraient installés des immigrants allemands s'occupant spécialement d'élevage, de production de lait et d'aviculture. Le domaine, qui s'étend déjà sur 180 deunums, devrait être agrandi jusqu'à une superficie de 400 deunums. Chaque famille y aurait une ferme, une dizaine de vaches laitières et un millier de poules.

Essor des échanges commerciaux. — Au milieu d'avril, les statistiques officielles ont fait connaître qu'il avait été importé en Palestine, en 1933, des marchandises pour L. P. 11 millions 54.341 (contre L. P. 7.763.920 en 1932). Les exportations ont été en 1933 de L. P. 2.381.491.

Les principaux articles importés sont : les matériaux de construction, dont 10.830 tonnes de fers à T (contre 4.270 tonnes en 1932), l'asphalte, le goudron et les machines agricoles.

On tient dès maintenant pour assuré que les exportations dépasseront en 1934 plus de 4 millions de L. P. car les oranges, à elles seules, rapporteront plus de 2.500.000 L. P. suivant la statistique des oranges exportées à ce jour et dont le chiffre dépasserait 5.500.000 caisses.

L'émir Abdallah et la création d'un royaume-uni. — A plusieurs reprises déjà, on avait fait courir le bruit d'une modification de l'état actuel des choses en Palestine et en Transjordanie, et on avait parlé de la création d'un royaume uni de ces deux pays sous le sceptre de l'émir Abdallah; une fois encore, et avec plus de persistance que jamais, ce bruit a été répandu à la fin de mars. On disait que, pour arriver à donner définitivement un statut politique à la Palestine, le gouvernement britannique tenait pour la meilleure solution la réunion de la Palestine et de la Transjordanie en un royaume dont le souverain, l'émir Abdallah, aurait préalablement reconnu la Déclaration Balfour et les droits de l'immigration juive; ce serait là, ajoutait-on, le moyen de donner satisfaction aux Juifs comme aux Arabes. On ajoutait que l'émir serait proclamé roi en juin, que le Parlement commun à la Palestine et à la Transjordanie comprendrait 4 députés transjordaniens, dont 3 musulmans et 1 chrétien...

Il faudrait avoir d'autres informations que les nôtres pour affirmer ou pour nier complètement le bien fondé de ces assertions, qui ne laissent de provoquer de réelles inquiétudes chez les Juifs et chez les Arabes. Les premiers redoutaient des répercussions fâcheuses pour l'œuvre de colonisation sioniste dans l'avènement de l'é-

mir Abdallah au trône de Palestine, tandis que les nationalistes arabes craignent, de la part du futur roi, une renonciation à leurs aspirations. Mais, dès la fin d'avril, un démenti catégorique du Colonial Office a coupé court aux bruits que nous venons de rapporter ; la visite annoncée de l'émir Abdallah à Londres doit être tenue pour de pure courtoisie, sans importance politique.

Déclarations sur la politique étrangère de l'Irak. — Au moment où, à la fin de mars dernier, Jaafar Pacha Al-Askari, ministre de l'Irak à Londres, allait regagner l'Angleterre, il a fait d'importantes déclarations sur l'attitude de l'Irak à l'égard du mouvement panarabe. Il a déclaré, en particulier, que l'Irak ne saurait s'occuper des questions qui intéressent les autres pays arabes ; pour lui, chaque pays arabe ne doit penser actuellement, qu'à ses propres problèmes intérieurs et extérieurs ; il sera temps, ensuite, d'aborder la question de la confédération arabe, et celle-ci ne saurait être résolue qu'ultérieurement.

Dans l'ensemble, la presse de Bagdad a approuvé ces déclarations, à l'énoncé desquelles les revendications des Chiïtes du Nedjef, aussi bien que les difficultés relatives aux Assyriens, n'ont peut-être pas été étrangères.

TURQUIE

Le pacte balkanique du 9 février : ses articles secrets. — A peine le pacte balkanique du 9 février publié (cf. notre numéro de mars, p. 99), le bruit se répandit que le texte n'en avait pas été intégralement communiqué à la presse et qu'un protocole secret avait été également signé par les représentants de la Grèce, de la Roumanie, de la Turquie et de la Yougoslavie. La nouvelle, d'abord démentie, était exacte, et le *Times* a publié le 26 avril un résumé de cette annexe au pacte d'Athènes.

Voici l'analyse de ce protocole secret, telle que la donne le grand journal anglais :

L'article 1^{er} définit le terme « agresseur », qui s'applique à tout Etat ayant commis un des actes agressifs énumérés à l'article 2 des conventions signées à Londres les 3 et 4 juillet 1933.

L'article 2 affirme que le pacte n'est dirigé contre aucune puissance ; mais tend à garantir les frontières balkaniques contre une agression de la part d'un Etat balkanique. Aux termes de l'article 3, le pacte entrera en vigueur dans la mesure où il affecte un Etat balkanique qui aurait pu se joindre à une puissance du dehors qui se serait rendue coupable d'une agression contre une quelconque des puissances signataires.

Aux termes de l'article 4, les signataires consentent à négocier dans les six mois des conventions visant à atteindre les buts prévus par le pacte.

Les articles 5 et 6 stipulent que les traités existants et les conventions qui en découlent continuent à lier les signataires du pacte, qui « n'est pas en contradiction avec les obligations préalables ».

Aux termes de l'article 7, le pacte cessera de lier les signataires dans leurs rapports avec tout signataire qui pourrait commettre une agression contre une autre puissance.

L'article 8 déclare que le maintien des arrangements territoriaux existants dans les Balkans incombe aux signataires,

et que le pacte ne peut être dénoncé pendant une période de deux années. A l'expiration de cette période, à moins d'arrangements contraires, il restera en vigueur pendant une nouvelle période de cinq années. A partir de ce moment, et s'il n'est pas dénoncé, il restera automatiquement en vigueur pour une période égale à la totalité de la période durant laquelle il aura déjà été en vigueur.

L'article 9 est relatif aux détails de la ratification.

Ce sont là clauses très différentes de celles que, dans les derniers jours de mars, avait publiées l'Agence italienne « Oriente » et au sujet desquelles, à la suite d'un démenti émané de la légation de Grèce à Rome, la presse fasciste avait jeté feu et flamme. Ce démenti avait déclaré sans fondement l'information « suivant laquelle le pacte balkanique aurait également pour but d'assurer à la Grèce la possession du Dodécannèse et du nord de l'Épire ». Le *Lavoro fascista*, notamment, s'était livré à ce propos, contre la Grèce, à des suppositions peu aimables et avait été jusqu'à déclarer que les clauses du protocole secret devaient être très graves puisque le ministre grec des affaires étrangères s'était refusé à les dévoiler, même devant la commission des affaires étrangères du sénat hellénique. M. Maximos avait cependant insisté sur le caractère strictement balkanique du pacte et déclaré qu'il ne concernait en rien les rapports de la Grèce ou de tout autre signataire avec les grandes puissances... Dans tous les cas, de par la publication faite par le *Times*, l'incident est clos.

Relations turco-balkaniques. — Le 15 avril, M. Jevtitch, ministre des affaires étrangères de Yougoslavie, a quitté Belgrade pour se rendre à Ankara, où il allait faire une visite officielle au gouvernement turc. Le journal *Politika* écrivait à ce propos que le ministre allait « préciser et consolider avec Tewfik Rouchdy bey les rapports turco-yougoslaves dans une collaboration amicale et en vue d'une consolidation de la situation dans les Balkans » et s'entretenir aussi de « la situation délicate créée par la discussion du pacte d'entente balkanique en Grèce ». Après son arrivée dans la capitale de la Turquie, M. Jevtitch a conversé avec Tewfik Rouchdy bey qui, auparavant, avait arrêté dans une conférence avec le Ghazi lui-même, Ismet pacha et le chef de l'état-major général Fevzi pacha, les points principaux de l'attitude commune de la Turquie et de la Yougoslavie envers l'Italie, dont la récente manifestation expansionniste avait provoqué une certaine émotion dans les deux pays aujourd'hui solidaires. A la fin de ces entretiens, le communiqué officiel publié à Ankara les résuma en ces termes :

Les entretiens ont porté sur l'ensemble des questions pendantes, et particulièrement sur la compréhension par les deux gouvernements du pacte balkanique et sur la politique de collaboration dans les Balkans, basée sur l'indépendance de tous les Etats balkaniques et la sécurité des frontières balkaniques. Une parfaite identité de vues a été constatée. Il a été entendu que les deux gouvernements, fermement attachés à la cause de la paix, poursuivront le développement de leur politique dans le sens d'un rappro-

chement toujours plus étroit et dans le cadre d'une collaboration au pacte balkanique.

En vue d'assurer la liaison nécessaire et la continuation de la collaboration ainsi établie, les deux gouvernements se communiqueront les informations parvenues à leur connaissance sur les questions intéressant les deux pays et les Balkans. La conclusion rapide des traités de commerce et de traités établissant l'extradition et l'assistance judiciaire a été décidée.

Nous n'avons pas à insister ici sur la discussion soulevée au sein du parlement grec au sujet du pacte d'entente balkanique, car c'est surtout en fonction du Levant asiatique que nous devons nous placer dans cette revue ; bornons-nous à constater que si le Parlement grec a ratifié ce pacte, il l'a fait avec des ratifications qui enlèvent à ce document sa vraie signification. Aussi comprend-on qu'en présence de ce fait nouveau, M. Jevtitch ait désiré conférer à ce propos avec le gouvernement d'Ankara ; ne fallait-il pas par surcroît, comme le disait dès le début d'avril l'officieux *Djumhouriet*, préparer la future réunion, à Stamboul, de la conférence des Etats balkaniques signataires du pacte ? On sait en effet qu'il existe maintenant une conférence constituée par ces Etats et dite *Union balkanique parlementaire et sociale* qui a son siège permanent à Stamboul.

Il n'est pas sans intérêt de noter qu'au cours de la discussion du Pacte engagée devant le Sénat hellénique, M. Maximos, ministre des affaires étrangères de Grèce, a indiqué le moment où avait commencé l'élaboration de ce document :

Les bases de ce pacte international (a-t-il dit) ont été posées au cours de la rencontre que M. Tsaldaris et moi-même avons eue à Ankara avec le chef de la Turquie, nation amie, et avec ses collaborateurs, ainsi que lors du passage à Corfou du roi de Yougoslavie et de la visite à Athènes du ministre roumain des affaires étrangères.

Relations internationales. — En même temps qu'elle ratifiait la Convention conclue avec la France au sujet de l'exploitation des chemins de fer sur la frontière syro-turque (cf. notre dernier numéro, p. 126) la Grande Assemblée nationale d'Ankara a ratifié le traité d'extradition passé par le gouvernement turc avec les Etats-Unis (3 avril) ; elle a en outre adopté une loi prorogeant pour six mois la convention passée avec l'Union soviétique sur l'examen et le règlement des conflits qui pourraient surgir aux frontières communes des deux Etats.

Notons encore ici que, quelques semaines plus tôt — le 21 janvier — avait été signé à Ankara le protocole ouvrant à la Turquie, en U.R.S.S., un crédit de 8 millions de dollars or destiné à faciliter au premier de ces états la réalisation du plan quinquennal d'industrialisation dont a parlé notre numéro de février (p. 66 ; cf. le n° de mars, p. 99).

Retenons également que le traité de commerce et de navigation nippo-turc signé à Ankara le

11 octobre 1930 a été ratifié par le Japon dans la seconde quinzaine de mars.

Traité d'amitié avec la Chine. — Au début d'avril a été signé dans la capitale de la Turquie, par Tewfik Rouchdy bey au nom du pays dont il est le ministre des affaires étrangères, et par le ministre de Chine à Berne, un traité d'amitié entre la Turquie et la Chine.

ARABIE

La Guerre. — L'article que nos lecteurs ont trouvé au début de ce numéro (p. 138-140) leur a montré qu'après des hésitations et des tergiversations nombreuses, la guerre a finalement éclaté entre le roi de la Saoudiéh et l'imam du Yémen. Elle a très vite tourné à l'avantage d'Ibn Séoud et à la défaite de son adversaire (dont la mort a même été faussement annoncée), si bien qu'après la prise d'Hodéida, l'imam Yahya a dû engager des négociations avec le vainqueur. Aux dernières nouvelles, les pourparlers auraient été rompus, le roi du Hedjaz ayant voulu imposer des conditions trop draconiennes à son adversaire, puis auraient été repris.

Extrême-Orient

CHINE

Vers un rapprochement sino-nippon. — Après la reddition par le Japon des passes de la Grande Muraille et de Chanhaikouan, on s'attendait à une détente de la politique nipponne. Mais la pression qui s'exerce dans la Chine septentrionale n'a pas cessé. Il s'agit de contraindre les autorités chinoises à régler la question des relations du nord avec le Mandchoukouo, et, avant tout, les relations postales et ferroviaires. Par là, le Japon fait sentir aux dirigeants de Pékin comme à ceux de Nankin qu'il leur est difficile d'ignorer l'existence du nouveau royaume de Pouyi. Cette pression n'est pas sans les amener à de meilleures dispositions, et l'on note, depuis le début du second trimestre de l'année, une tendance assez nette au rapprochement avec le Japon. Jusque-là, les Chinois estimaient que pour sortir de l'impasse, trois partis s'offraient : ou s'appuyer sur la Société des Nations, ou se rapprocher des Soviets, ou enfin conclure un arrangement avec le Japon. C'est ce dernier parti qui est aujourd'hui recommandé, ainsi que le montre le discours récemment prononcé à Changhai par M. Yen, ministre de Chine à Moscou, ancien président de la délégation chinoise à Genève.

M. Yen constata d'abord que l'espoir de trouver une aide dans la Société des Nations a été

cruellement déçu. Ce serait aller au-devant de nouvelles désillusions que de chercher de nouveau de ce côté un concours sérieux. D'autre part, solliciter l'appui d'une puissance étrangère ne serait pas digne de la Chine.

Il serait honteux pour nous de recourir à l'assistance étrangère pour le règlement des différends sino-japonais. Il est à souhaiter que tous les problèmes relatifs à l'Orient soient réglés par les seuls Orientaux, afin d'éviter le ridicule aux yeux des pays occidentaux.

Et plus loin M. Yen fit cette autre déclaration qui n'est pas moins significative : une coopération entre le Japon et la Chine serait possible et avantageuse, puisque celle-ci est un pays agricole et celui-là un pays industriel.

D'un côté comme de l'autre, on cherche une formule d'accord. Le représentant de Nankin à Pékin, le général Hoang Fou, s'y emploie activement. Il s'est rendu dans ce but auprès de Chang Kai Shek dans les premiers jours d'avril. Suivant une agence nipponne, les problèmes qu'ils auraient examinés ensemble seraient les suivants :

- 1° Administration et maintien de l'ordre et de la paix dans la zone démilitarisée ;
- 2° Restauration économique dans le nord chinois ;
- 3° Reprise du trafic direct entre Pékin et Moukden ;
- 4° Levée du blocus postal touchant le Mandchoukouo et ouverture de nouvelles stations douanières ;
- 5° Reconnaissance éventuelle du Mandchoukouo.

Le général Hoang Fou proposerait de réaliser ce programme en trois étapes successives.

À ce sujet, M. Monestier, qui a toujours défendu la thèse de l'indépendance chinoise, écrit dans son journal *La Politique de Pékin* :

Nous ne voyons pas pourquoi Nankin se refuserait à souscrire à ces propositions. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. C'est pour n'avoir pas pris une attitude décisive, dès le début, que les choses ont empiré tant de fois jusqu'à la débâcle actuelle. En ce qui concerne la question mandchourienne, il est avéré que la politique de coopération avec la Ligue des Nations a été un leurre ; il faut en formuler une autre, fût-elle l'opposée...

Il ne semble pas qu'une puissance quelconque tente de s'opposer au rapprochement sino-japonais qui s'esquisse comme nous venons de l'indiquer. Toutefois, le *Times* exprime l'appréhension des milieux britanniques devant un rapprochement qui favoriserait une sorte de mainmise sur la Chine :

De par sa situation géographique, le Japon est bien placé pour participer aux bénéfices commerciaux, si la Chine est unie et si elle progresse, mais il faut que l'unification et la prospérité de la Chine soient réalisées par son propre réveil, et non par l'exploitation égoïste étrangère.

Il faut ajouter que des dirigeants chinois restent hostiles à toute tentative d'arrangement avec le Japon. Suivant ceux-ci, la pression nipponne n'est qu'un vain essai d'intimidation et elle ne sera pas suivie, si l'on ne cède pas, d'une démonstration militaire.

Un incident sino-birman. — Il y a quelques mois les autorités du Yunnan signalèrent une incursion de troupes britanniques, guidées par un général chinois musulman, au sud-ouest de la province, dans la région de Panhong, sous-préfecture du Lan Tsang. Une route pour automobiles aurait été construite. Nankin fut saisi de l'incident, tandis que le gouvernement provincial faisait procéder à une enquête qui permit de tirer l'affaire au clair. Il n'y aurait pas eu de violation de frontière. Une similitude de noms de localités aurait fait naître le malentendu. Suivant les autorités anglaises, un groupe d'explorateurs était allé visiter le nord du pays des Wa, accompagné de gardes armés, et, ayant séjourné à Paulong en Birmanie, on annonça leur présence à Pahong, en territoire yunnanais. La frontière, assez flottante d'ailleurs, n'aurait à aucun moment été franchie et il ne serait pas entré dans les intentions des voyageurs de s'aventurer dans un pays dont la possession avait fait autrefois l'objet d'une contestation entre la Birmanie et le Yunnan.

L'habitat des Wa est situé entre le Namting et l'état Chan de Xientong. Ces tribus sauvages, qui rappellent par leurs mœurs les Kha et les Moï de la Chaîne annamitique, occupent la frontière avec d'autres peuplades, les Kachin et les Lahu. C'est sur ces confins sino-birmans que les Chinois, après la rétrocession à la Chine de l'ancien état chan de Monglien, en 1891, avaient fondé une cité, pourvue d'un yamen, nommée Tchen Pien, afin de surveiller les aborigènes et leurs protecteurs anglais. Plus tard, dans les 20^e et 23^e années du règne de Koangsiu (1895-1898), la frontière fut tant bien que mal délimitée.

Le pays des Wa passe pour être riche en or, en argent et en jade.

Progrès du communisme dans la vallée du Yang-tsé. — Profitant de la guerre civile qui ensanglantait l'an dernier et qui continue à ensanglanter la province du Se-tch'oan et immobilisait les forces régulières, les communistes sont descendus des pays plus septentrionaux, par le Kan-sou, dans la direction du Fleuve Bleu. Grâce aux dissensions qui immobilisaient les généraux victorieux du maréchal Lieou Oven Houi et désireux de s'en approprier chacun exclusivement les dépouilles, ils sont parvenus, à la fin de novembre, en descendant les vallées des affluents de rive gauche du Yang-tsé jusqu'aux portes de Chungking, tandis que le terrible Ho-Ling, bien connu par les massacres perpétrés dans le Hou-pé par ses bandes en 1929, parvenait jusqu'aux alentours de Wanshien, sur la rive droite du grand fleuve. En présence de ce danger, les généraux vainqueurs ont senti le besoin de faire un effort ; au début de décembre, ils se mettaient d'accord sur un plan d'offensive contre les communistes, et décidaient de lever sur la population de la province une somme nouvelle d'un million de dollars destinée à subvenir aux frais d'une campagne de trois mois.

Cependant, les communistes, tout en continuant leurs déprédations, poursuivaient, non seulement dans le Sé-tch'ouan, mais dans les provinces voisines et même plus au Nord encore, dans le Ho-nan, par exemple, une très active propagande. Des agents des Soviets inondaient les campagnes de factums de toutes sortes décrivant avec emphase le bonheur du peuple russe et invitant les Chinois, ouvriers et paysans, à se grouper, à s'armer et à se révolter, pour imiter l'exemple de la Russie ; ils achetaient en grandes quantités des Bibles protestantes, et les répandaient à profusion après y avoir inséré leurs brochures communistes. Pillés par les uns, pressurés d'impôts par les autres (le Sé-tch'ouan a payé, d'avance, ses impôts pour une dizaine, sinon même pour une quinzaine d'années), contraints de vendre leurs terres pour lutter contre une misère toujours grandissante, comment les habitants de la province ne se laisseraient-ils pas séduire par les promesses des communistes ? Ils voient la lutte se poursuivre sans résultats appréciables entre réguliers et communistes ; d'un côté, les soldats refusent de se battre parce qu'ils ne sont pas payés et les généraux se querellent entre eux ; de l'autre, les troupes sont disciplinées, obéissantes, et les chefs marchent d'accord ; comment ne pas incliner du côté de l'organisation, de l'entente, de la force ? Un missionnaire catholique, demeuré au milieu de ses paroissiens dans un district du Sé-tch'ouan occupé par les Rouges, estime que le tiers de la population de ce même district est devenue franchement communiste ; selon d'autres, la proportion des adeptes des doctrines soviétiques serait plus grande encore... Tous sont, dans tous les cas, d'accord sur un point : ils estiment que le communisme fait chaque jour de nouveaux progrès — et des progrès inquiétants — non pas seulement au Sé-tch'ouan, mais même dans toute la vallée du Fleuve Bleu, depuis Chungking, à la sortie des montagnes, jusqu'à Changhaï.

Aperçu sur la future constitution. — M. Sun Fo, président du Yuan législatif, a exposé les grandes lignes de la future constitution élaborée en exécution des résolutions prises par le conseil exécutif du parti Kouomintang sous la pression de l'opposition sudiste.

Ce texte, basé sur les principes de Sun Yat Sen, comprend dix chapitres et 160 articles.

Suivant l'article premier, la Mandchourie ainsi que toutes les anciennes possessions extérieures font partie du territoire chinois.

Le second chapitre définit les droits et les devoirs des citoyens. Ces droits ne peuvent être restreints que si le salut public l'exige. Le chapitre 3 traite du « statut économique » du peuple. Chaque citoyen a droit à la propriété foncière. Le gouvernement se réserve la faculté de limiter et de contrôler les privilèges du capital. Le chapitre suivant établit le principe de l'éducation populaire. Puis vient le règlement concernant l'élection des délégués au congrès na-

tional du peuple, rééligibles tous les trois ans. Chaque municipalité élira un délégué. Avec les élus des collèges électoraux mongols et tibétains, le congrès national comprendra 2.000 représentants qui nommeront un comité représentatif du peuple. Les présidents des cinq yuan et les membres du gouvernement seront élus par le congrès, qui aura le pouvoir de les révoquer. Un conseil d'état contrôlera le travail législatif du congrès. Le chapitre 6 traite de la séparation des pouvoirs entre l'autorité centrale et les autorités régionales. Le chapitre 7 établit le statut des cinq yuan, organes administratifs responsables devant le congrès. Le président du gouvernement représente le yuan exécutif. Dans une autre partie, il est question des gouvernements provinciaux soumis au contrôle du pouvoir central et responsables devant lui. Chaque province aura un conseil provincial aux attributions restreintes. Le *hsien* ou sous-préfecture sera l'unité du gouvernement provincial. Le conseil du *hsien* aura le pouvoir de nommer ou de révoquer le magistrat du district.

D'après la brève analyse qui a été donnée de la constitution, celle-ci se présente comme un compromis entre la dictature de parti et le régime représentatif, entre l'autorité centrale et les libertés régionales.

La mise en valeur du Tchékiang. — En 1929, le gouvernement de la province de Tchekiang, d'où est originaire Chang Kai Shek, avait établi un plan quinquennal de mise en valeur. Seule, la partie consacrée à l'extension de voies de communication (et notamment le plan de construction ferroviaire) a pu être en partie exécutée.

La commission spéciale constituée au début de 1929 pour la réalisation de la ligne de chemin de fer qui, partant d'Hang-tchéou, devait aboutir à Kiangshan, s'efforça de terminer dans le délai voulu. Le 27 décembre dernier eut lieu l'inauguration solennelle de cette voie, longue de 165 kilomètres, unissant Kinhoa (Tchekiang) à Yashan dans le Kiangsi. Cette ligne qui, jusqu'à Kiangshan, mesure 360 km., est, avec celle de Pékin à Paoteou, la première construite en Chine avec le concours exclusif d'ingénieurs chinois. Le coût total de sa construction et de son équipement a pu être, grâce aux économies réalisées tant sur le poids que sur la qualité du matériel, ramené à la somme de 13 millions de dollars. Pour se procurer les fonds nécessaires, le gouvernement provincial a dû recourir à une série d'emprunts et d'avances, consentis soit par le comité de gérance de la tranche britannique de l'indemnité des Boxers, soit par un consortium de banques chinoises.

D'après les déclarations de l'ingénieur en chef chinois, l'exploitation de la première section de la ligne s'est traduite par des profits s'élevant mensuellement à 50.000 dollars environ ; les sommes empruntées pour la construction de la première partie de la ligne pourraient ainsi être remboursées à la fin de l'année prochaine ; cel-

les destinées à couvrir les frais de la section ouverte, le seraient intégralement avant 10 ans.

La ligne actuelle dessert 34 stations et parcourt des régions fertiles, autrefois sans liaison avec la côte, et dont l'activité industrielle avait, de ce fait, été peu développée jusqu'ici. L'existence de cette nouvelle voie de communication est de nature à créer une activité commerciale dans cette région fertile en blé, en riz, en légumes, productrice de thé et de soie, et que l'ouverture de débouchés doit conduire rapidement à étendre ses cultures de coton et à pousser l'exploitation de ses gisements de charbon et de minerais.

Il est intéressant de noter que le gouvernement provincial du Kiangsi songe déjà, dans un esprit d'émulation, à commencer la section Yushan-Nanchang, de la ligne de chemin de fer qui, par Pingsiang, doit relier Hangtcheou-Nanchang à la ligne Canton-Hankéou. Le nouveau réseau serait ainsi appelé à devenir une section importante du système ferroviaire chinois situé au sud du Yangtse. Son importance se trouvera accrue le jour où les autorités provinciales pourront réaliser le projet, dès à présent établi, d'un embranchement vers le Foukien méridional.

Bien que la réalisation de ces projets paraisse encore lointaine en raison des difficultés où se trouvent les autorités de se procurer les fonds indispensables, l'effort accompli dès à présent mérite de retenir l'attention.

JAPON

Le « Nippon ». — Lors de sa dernière réunion, le conseil des recherches linguistiques relevant du ministère de l'éducation nationale, a émis un vœu dont le gouvernement a été saisi. Il s'agissait de répandre à l'étranger l'usage du nom de Nippon pour désigner le Japon. Une décision fut aussitôt prise en ce sens, décision à laquelle le ministère des affaires étrangères se conformera probablement dans sa correspondance avec les puissances.

Les Japonais appellent leur pays Nippon ou, mieux, « Nihon », littéralement « origine de la Lumière », ou encore « Daï-Nihon », « le grand empire du Soleil-Levant ».

C'est au septième siècle de notre ère, quand le Kentoshi, le premier ambassadeur japonais, fut envoyé auprès de l'empereur de la dynastie des Tang, que les Chinois donnèrent le nom de « Jeupenn » à l'archipel situé à l'est de leur empire.

Le récent changement d'appellation n'a pas été très bien accueilli par des milieux anglo-saxons. On a notamment fait remarquer que le mot « nip », en langue anglaise, prête à des « allusions facétieuses ». On a donné aussi à ce changement une signification politique : Tokio aurait marqué par là sa volonté de réaction. Il n'en est rien. N'est-il pas naturel que l'em-

pire du Soleil Levant porte à l'extérieur le nom sous lequel ses propres sujets le désignent ?

Pour une entente franco-nipponne. — Durant le premier trimestre de l'année, d'importants journaux japonais examinèrent avec faveur, comme ils le firent d'ailleurs à d'autres époques, en d'autres circonstances, la possibilité d'une entente avec la France. Cette publication semble avoir eu pour origine les commentaires sur le rapprochement franco-soviétique qui suivit le voyage de M. Herriot en Russie.

Le *Yominri*, le premier, émit l'idée de cette entente :

La France, qui se trouve isolée en Europe, adoptera sans doute une politique de concentration et d'union nationale, abandonnant le système de traitement égal pour tous les pays afin de conclure des ententes spéciales avec les pays qui se rapprochent le plus d'elle politiquement et économiquement. Comme le dit Louis Marin, cette évolution contribuera naturellement à la collaboration franco-japonaise.

Le *Nichi-Nichi* pensait que, pour s'opposer à l'U.R.S.S. et aux États-Unis, une alliance du Japon avec la France devait être envisagée :

En cas de guerre américano-japonaise, seule la France peut empêcher l'Angleterre de prendre part au conflit. Si la France garde une attitude énergique, l'Angleterre ne pourra pas envoyer ses flottes dans le Pacifique. Aucune rivalité d'intérêts n'existe entre la France et le Japon ; l'occupation par la France d'îles dans la mer de Chine, qui a ému l'opinion publique l'an dernier, est maintenant considérée avec calme. A la prochaine conférence navale, la France et le Japon auront la même position sur la question des sous-marins...

La France doit chercher un Etat ami pour secouer la sujétion de l'Angleterre et de l'Amérique, pour défendre l'Indochine contre le communisme, enfin pour retenir la Russie en cas de guerre avec l'Allemagne.

La revue *Kaizô* examinait la position du Japon dans la politique européenne, puis étudiait ses relations avec la France.

L'aide japonaise peut être extrêmement précieuse à la France si ce pays était attaqué par l'Allemagne et la Russie. De plus, en cas de conflit avec l'Angleterre ou les États-Unis, la marine japonaise pourrait intervenir utilement. Enfin, en ce qui concerne le désarmement en général, les deux pays ont beaucoup d'intérêts communs. A une époque où les impérialismes s'affrontent, n'est-il pas remarquable qu'il y ait deux pays dont les intérêts ne s'opposent pas ? Il est vrai que, depuis les événements de Mandchourie, l'attitude de l'extrême-gauche en France est anti-japonaise ; mais la grande majorité de la droite et du centre est pour nous. Même parmi les membres du cabinet de gauche se trouvent des partisans de l'alliance japonaise... En vue d'éviter une guerre mondiale ou pour obtenir la victoire si nous étions entraînés dans une guerre nécessaire à notre existence nationale, n'y aura-t-il pas quelqu'un qui patronnera la conclusion d'une alliance franco-japonaise ? La situation politique internationale, examinée en prenant comme centre le bloc français, m'amène à cette conclusion.

Rien ne s'oppose au rapprochement franco-nippon :

En Asie, les relations commerciales de la France avec le Japon et la Chine sont secondaires. Au point de vue intérêts généraux et développement économique, la France se heurte plutôt à l'Amérique et à l'Angleterre qu'au Japon. L'expansion

sion japonaise en Extrême-Orient n'est pas incompatible avec les intérêts français.

Mais en Europe des obstacles se dressent contre ce rapprochement, et l'auteur de l'article désigne la Tchécoslovaquie qui, dit-il, pour des raisons économiques et politiques, empêche la France de tendre vers le Japon.

Fêtes nippo-américaines. — Ce n'est pas aux lecteurs de cette revue qu'il est besoin de rappeler le rôle joué, dans l'histoire des relations du Japon avec les Puissances de civilisation occidentale, par la venue de l'escadre du Commodore Perry dans l'archipel et par la signature du traité d'amitié de 1854, qui marqua le début des relations officielles entre l'Empire du Soleil levant et les Etats-Unis. Le 80^e anniversaire de cette date historique a été célébré, à Tokio, par une « Journée Perry » marquée par des congratulations officielles prononcées devant le micro à l'adresse du peuple américains (il y a été répondu de Washington par un message adressé au peuple japonais) et par différentes cérémonies dont M. Hirota, ministre des affaires étrangères, s'est plu à souligner la signification devant les représentants de la presse. Il a constaté avec joie que, depuis quatre-vingts ans, Japon et Etats-Unis avaient non seulement maintenu, mais consolidé les relations d'amitié et de cordialité inaugurées par le traité de 1854, et cela en dépit de certaines difficultés qui ont été applanies. La presse a fait auprès de ses lecteurs ce que M. Hirota avait fait auprès de ses représentants ; c'est ainsi, que le 30 mars, l'*Asahi* écrivait :

Nous nous rappelons l'aide que nous ont offerte les Américains au moment de la guerre avec la Russie et à l'époque du tremblement de terre. En même temps, les intérêts américains en Extrême-Orient ont évolué, le Japon a grandi, s'est organisé, et l'on ne peut plus avoir pour lui la même attitude de bienveillance protectrice. Malgré le malaise provoqué par l'acte d'exclusion de l'émigration aux Etats-Unis, malgré les incidents de Changhaï et de Mandchourie, l'amitié américano-japonaise subsiste... Si les gouvernements maintiennent leur attitude traditionnelle, il semble qu'on ne puisse prévoir aucun danger de conflit.

L'*Asahi* était d'autant mieux qualifié pour s'exprimer de la sorte qu'un esprit de détente semble vraiment prédominer à Washington, et un réel désir de résoudre certaines questions irritantes dans un sens satisfaisant pour le Japon ; nous y reviendrons.

Une mission japonaise en Equateur. — Une mission commerciale japonaise ayant à sa tête M. Suzuki, directeur du Département d'exportation du gouvernement nippon, a visité récemment l'Equateur. Elle s'était d'abord arrêtée à Los Angeles, à Panama, au Vénézuéla et en Colombie.

A Guayaquil, une exposition de produits japonais fut installée à la suite de laquelle plusieurs contrats furent signés avec des importateurs de la place.

Les Japonais étaient déjà maîtres du marché équatorien en ce qui concerne la porcelaine et leurs soieries tendent à supplanter les nôtres, en raison de leur prix inférieur.

Aussi longtemps que dura le séjour de la mission japonaise en Equateur, la presse locale déborda d'enthousiasme : les marchandises japonaises vendues à un prix très inférieur allaient faire baisser le coût de la vie, etc., etc... Aujourd'hui le ton de cette presse s'est singulièrement modifié ; elle craint que les démarches de la mission japonaise ne soient le prélude d'une immigration et d'un mouvement d'importation trop considérable.

ASIE RUSSE

Progrès sociaux de la Kabarda-Balkarie. — La *Pravda* publie une longue lettre des kolkhoziens-oudarniks (kolkhoziens de choc) de Kabarda-Balkarie (Caucase du Nord) à M. Staline. Dans cette lettre, les kolkhoziens racontent les détails de la vie locale et terminent par ce passage :

Qui aurait pu croire que la Kabarda-Balkarie, qui, avant la révolution, n'avait en tout et pour tout que 13 écoles primaires et un lycée pour les riches, possède actuellement 400 écoles primaires et secondaires, 5 technicums et 2 V.O.U.Z. (écoles supérieures) ?

Qui aurait pu croire que la population de notre région, menacée de disparition, exterminée sciemment par le tsarisme, renaîtrait en si peu de temps pour une vie nouvelle et libre ? Il suffit de dire que le pourcentage annuel des naissances dans nos villages atteint le chiffre de 10 à 12 ! Naltchik (le chef-lieu de la région) qui, avant la révolution, n'avait que 3.500 habitants, en a actuellement 45.000.

... Tu as relevé le pays des ouvriers et des paysans ; grâce à toi, il est devenu l'une des puissances les plus grandes qui soient au monde... Honneur et louanges à toi, continuateur, plein de sagesse, de la grande œuvre de Lénine !

La situation en Mongolie intérieure. — D'après des télégrammes de l'agence Tass de Changhaï, parus dans les *Izvestia*, les troupes nippo-mandchoues continuent leur avance dans la province de Tchahar. L'attaché militaire du Japon à Peïpin justifie cette avance en affirmant qu'elle n'a d'autre but que de mettre fin au banditisme, mais les *Izvestia* voient dans ces opérations le secret désir du Japon de s'emparer de toute la Mongolie intérieure. A l'en croire, sous le prétexte de réprimer l'insurrection au Tchahar, les troupes japonaises étendent le champ de leurs opérations. Des détachements japonais occuperaient déjà Doumin, à l'Est de Kalgan. L'avant-garde japonaise approcherait de Douchikouou, au Nord-Est de Doumin. D'après ces mêmes informations, les troupes chinoises se retirent après avoir évacué Tchitchén, à l'Est de Doumin.

Sous le titre : « Plans japonais en Mongolie intérieure », la *Pravda* de Moscou publie un télégramme de son correspondant de Changhaï, M. Hartmann, dans lequel il est dit :

Malgré la nouvelle répandue par les sources japonaises, annonçant que les troupes nippones auraient cessé leur

progression dans le Tchahar, le *China Times* signale de Peïpin une nouvelle offensive japonaise dans la région de Tchitchen.

Immédiatement après l'entrée des troupes japonaises à Tchitchen, les troupes mandchoues sont venues les y rejoindre dans l'intention de marcher vers Doumin. En même temps, quatre torpilleurs japonais ont mouillé à Zinyandao, ce qui a provoqué, selon le *China Times*, une grande inquiétude parmi la population locale.

Les milieux chinois sont convaincus que les troupes japonaises resteront dans la région dont elles viennent de s'emparer et en feront une base pour la prise de Kalgan.

La *China Weekly Review* affirme que les milieux étrangers diplomatiques de Peïpin considèrent la nouvelle progression comme un objectif ayant pour but l'occupation complète de la Mongolie intérieure. Il est intéressant de déclarer, dit cet organe, que de petits princes mongols, ayant soumis au gouvernement de Nankin une série de demandes, ont fait savoir qu'au cas où aucune suite ne leur serait donnée, ils se verraient obligés « de recourir à l'aide d'un ami du dehors ». Les intrigues japonaises parmi de petits princes mongols se sont dernièrement accrues. Immédiatement après l'occupation de la Mandchourie septentrionale, les troupes japonaises ont organisé, à Khaïlar et à Barga, des écoles militaires pour y entraîner les petits princes mongols, leurs agents.

Le plan japonais, écrit la *China Weekly Review*, prévoit la création d'un empire de marionnettes mandchou-mongol; il envisage également de mettre Pou-Yi sur ce trône. (Ce qui a été effectivement réalisé.)

Le *China Times* estime que la progression des troupes japonaises dans la Mongolie intérieure s'explique par l'intention qu'a le Japon de créer un Etat-tampon entre la Chine et l'U. R. S. S.

D'après un télégramme de l'agence Tass de Peïpin, paru dans les *Izvestia*, le conseil de guerre chinois aurait tenu une séance à Peïpin, afin d'y examiner la situation qui s'est créée dans la province de Tchahar, du fait de l'avance japonaise dans l'est de cette région. Les généraux chinois, venue du Tchahar, signalent la fiévreuse activité des troupes japonaises dans les parages de la route qui mène de Yountzin à Hantchouan; ils signalent également la construction hâtive de chaussées dans le Tchahar oriental.

De son côté, le *Goun-Bao*, journal mandchou, de langue russe, de Karbine, publie sous le titre: « Expédition soviétique au Tchahar », ce télégramme de l'agence Kokoutzou de Tokio :

Selon des informations de source sûre, le comité suprême militaire soviétique aurait dernièrement organisé une importante expédition pour explorer spécialement le Tchahar. M. Molotov, membre important de l'Etat-Major, serait le chef de cette expédition. L'un des buts de cette expédition serait la reconnaissance détaillée des voies de communication sur le tracé Ourga-Kalgan; il s'agirait également de se rendre compte, sur place, de la situation dans toutes les diètes de la Mongolie extérieure et intérieure, situées le long dudit tracé.

Cette expédition soviétique est composée de représentants choisis parmi les plus autorisés de l'armée rouge; elle compte des savants orientalistes et géographes, ainsi que des experts dans le domaine des voies de communication, etc...

Cette expédition, qu'accompagnent dix guides mongols et deux guides chinois, a quitté Moscou pour Ourga.

POLYNÉSIE

Population asiatique de l'archipel hawaïen. — Le délégué de l'archipel hawaïen, qui siège sans droit de vote à la Chambre des Représentants du Congrès américain, a déposé sur le bureau du Congrès un projet tendant à élever ce territoire au rang d'Etat. Sur les 360.000 habitants que compte le groupe, il ne possède que 22.000 individus de race hawaïenne, mais, par contre, 139.000 Japonais, quelque 60.000 Philippins et 20.000 Chinois.

Bibliographie

Maurice BESSON: *La tradition coloniale française*. Paris, Gauthier-Villars, 1931, in-8° de 173 pages, avec planches hors texte.

C'est une bonne idée que celle de montrer la continuité de la tradition coloniale française à travers les âges, et si d'autres historiens l'ont eue (et l'ont réalisée) avant M. Maurice Besson, leur exemple même ne pouvait que l'encourager à écrire à son tour, un livre sur ce beau sujet. D'autant plus que l'auteur de *la Tradition coloniale française* n'a pas hésité, et avec raison, à consacrer à la formation de l'esprit d'aventure dans notre pays quelques pages qui constituent une heureuse introduction au vrai sujet de son livre... Malheureusement, ce volume a été fait trop vite; il n'a pas été pensé avec amour, contrôlé et vérifié, mais a été constitué par la réunion d'articles rapidement rédigés et nullement fondus ensemble; il contient parfois des assertions discutables, et il fourmille de fautes d'impression parfois très fâcheuses (*Davis* pour *David* à la p. 110; *Say* pour *Jay* à la p. 121, etc.). On y relève des étourderies plus fâcheuses, en particulier celle qui attribue (p. 168) à Jules Gauthier le mot célèbre d'Henri Régnauld: « On bat maman, j'accours »... On fera donc bien, au total, de lire ce volume de M. Maurice Besson, mais on ne devra jamais négliger de le contrôler et de le vérifier avec soin.

Éléments de législation financière coloniale, par Bernard SOL. Paris, Larose, 1933, 1 vol. in-8° de 375 pages.

Ce livre étudie principalement le régime budgétaire et comptable de nos colonies, c'est-à-dire comment s'y exécutent les opérations financières des services métropolitains et locaux. Si l'auteur, qui est inspecteur des colonies, sait à l'occasion tirer la philosophie ou exposer le point de vue critique de telle ou telle réglementation, il a surtout pour dessein de retracer l'organisation telle que la prévoient les textes en vigueur. Dans un domaine aussi touffu et sans cesse en évolution, ce manuel, qui fait partie de la collection des *Manuels coloniaux* dirigée par M. E. Hardy, constitue une bonne introduction à des études plus poussées: il permet notamment des comparaisons intéressantes entre nos divers établissements d'outre-mer et sera à ce titre utilement consulté par ceux que leurs fonctions appellent à prendre contact avec cette matière complexe qu'est le régime financier des colonies.

Le Gérant: H. COMBAT.